

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Depuis plus d'un siècle et demi, les Américains utilisent avec une tranquille certitude le terme de « Réforme » (*Reform*) pour rendre compte des courants de pensée et des mouvements sociaux qui, visant à améliorer, voire à révolutionner la société, se sont manifestés sur leur territoire durant les années 1815-1860<sup>1</sup>. En revanche, quand il s'agit de désigner les phénomènes analogues qui, en France, marquent cette période, et plus particulièrement la monarchie de Juillet, aucune expression n'a jamais recueilli l'unanimité. Il existe pourtant, à partir de l'extrême fin des années 1820 et jusque vers le milieu du siècle, de fortes similitudes entre les États-Unis et la France, en ce qui concerne un certain nombre d'idéologies ou de mouvements, tels l'abolition de l'esclavage, l'« affranchissement » de la femme, le socialisme dit utopique, la réforme du système pénal — cette liste est loin d'être exhaustive<sup>2</sup>.

La présente thèse est née d'une interrogation sur la coexistence d'une ressemblance de fait et d'une différence terminologique : pourquoi deux situations nationales présentant de telles analogies ont-elles été pensées et désignées d'une manière aussi dissemblable — à l'aide d'*un* terme consacré dans le cas américain, moyennant un incontestable flou lexicographique dans le cas français ? De cette première question, on passe logiquement à d'autres : l'histoire des deux pays à cette époque comporterait-elle, sous la surface des ressemblances, d'irréductibles différences de fond ? Ou bien ne faut-il voir dans l'asymétrie des désignations qu'une différence de représentation mentale ? Et, si tel est le cas, à quel moment cette asymétrie s'est-elle opérée, et à quoi cela est-il dû ?

---

<sup>1</sup> Ces dates sont celles proposées dans une synthèse devenue classique : Ronald G. Walters, *American Reformers 1815-1860*, New York, Hill and Wang, 1978.

<sup>2</sup> Citons encore, d'une importance variable selon le pays considéré, la tempérance, le mouvement ouvrier, le pacifisme, ainsi que les réformes dans l'instruction, les nouveautés d'ordre médical (traitement des aliénés, diffusion de l'homéopathie et de régimes spécifiques, hydrothérapie...) et plus généralement dans le champ de ce qui, à un moment ou à un autre, a reçu le nom de « science » (phrénologie, spiritisme...), etc.

Ces questions une fois formulées, s'est imposé à l'esprit l'intérêt d'une double entreprise comparative : historique, fondée sur les sources, et historiographique, à partir des études. Voilà les deux fils conducteurs de la présente thèse, qui s'entremêlent tout au long de quatre « études de cas » : deux comparaisons proprement dites, portant respectivement sur l'abolitionnisme et le féminisme en France et aux États-Unis, comparaisons prolongées et complétées par deux études d'interactions, le fouriérisme aux États-Unis (soit l'importation en Amérique d'une doctrine française) et la réforme pénitentiaire en France (soit l'élaboration dans ce pays de nouveaux systèmes pénitentiaires par référence à des réalisations américaines). On en espère non seulement un éclairage sur chacun des quatre phénomènes mais aussi, de par le croisement des éclairages, quelques lumières sur la nature de deux cultures nationales, l'américaine et la française, durant le deuxième quart du XIXe siècle, voire plus largement.

## Considérations générales

Délimitons d'abord brièvement le domaine de la recherche. Il s'agit ici de définir, sur le plan le plus général, le propos de la thèse — et, simultanément, ce à quoi elle ne prétend aucunement. Elle s'inscrit dans le champ de l'étude des « relations interculturelles anglophones et francophones<sup>3</sup> ». Par culture, on fait référence à l'ensemble des comportements, des représentations, des valeurs, des opinions ou des croyances qui caractérisent une collectivité, en l'occurrence une collectivité nationale<sup>4</sup> — française d'une part, américaine de l'autre. Sont concernés non seulement les aspects de la culture qui se rapportent au « domaine de l'esprit<sup>5</sup> », ce qui renverrait à l'acception traditionnelle du terme de culture dans le « champ intellectuel » français<sup>6</sup>, mais aussi — plus généralement

---

<sup>3</sup> C'est là le titre du DEA (de l'université Paris 13) d'où est née l'idée de cette thèse.

<sup>4</sup> On connaît la fameuse définition, que l'on peut dire fondatrice du sens « ethnologique » ou « anthropologique » du terme de culture, donnée par l'anthropologue britannique Edward Burnett Tylor en 1871 : « [...] ce tout complexe qui comprend les connaissances, les croyances, l'art, la morale, le droit, les coutumes et les autres capacités ou habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société. » (Edward Burnett Tylor, *La Civilisation primitive* (tr. fr.), Paris, Reinwald, 1878 [1876] ; cité dans Denys Cuche, *La Notion de culture dans les sciences sociales*, Paris, La Découverte, coll. Repères, nouvelle éd., 2001, p. 16)

<sup>5</sup> D. Cuche, *ibid.*, p. 23.

<sup>6</sup> *Ibid.*

et fondamentalement — les manières de penser et d’agir sinon communes à tous les membres de ladite collectivité, du moins suffisamment répandues dans ce groupe pour en constituer un trait distinctif<sup>7</sup>. L’« interculturel » concerne les rapports entre les cultures, ainsi définies. Dans la présente recherche, la notion de « relations interculturelles » englobe tout ce qui touche aux échanges entre la France et les États-Unis : voyages, transferts, etc., de personnes et de biens matériels, mais aussi d’idées, et, plus largement, tout ce qui, caractéristique d’un pays, se diffuse dans l’autre pays et peut y exercer une certaine influence — l’objet du transfert s’inscrit dès lors dans un cadre non plus uniquement national, mais international, en l’occurrence transatlantique.

Il est clair toutefois que, dans sa généralité, l’expression d’« étude(s) interculturelle(s) » n’apporte pas à elle seule toutes les précisions souhaitables. Soulignons donc que la présente thèse consiste en une étude binationale États-Unis/France, cas particulier du couple anglophone/francophone. Certes, la Grande-Bretagne constitue un troisième référent, qui ne sera jamais perdu de vue, attendu que, d’une part on relève des similitudes avérées entre les trois pays (il est incontestable que les quatre mouvements étudiés dans cette thèse existent sur le territoire anglais, parfois même y dominant la scène internationale<sup>8</sup>), d’autre part l’Angleterre joue à bien des égards le rôle d’intermédiaire dans les relations culturelles entre la France et les États-Unis. Néanmoins l’aire nationale britannique n’est pas traitée en tant que telle. À cela plusieurs raisons, dont la plus évidente et la plus importante est que, en dépit de ce qui vient d’être dit, la Grande-Bretagne présente une situation très particulière qui la distingue à la fois de la France et des États-Unis (révolution industrielle et mouvement ouvrier précoces, régime politique de type libéral acquis depuis plus d’un siècle, retrait et isolation par rapport au Printemps des

---

<sup>7</sup> Autrement dit, « culture » s’entend ici dans un sens descriptif, par opposition au sens normatif, plus restreint et correspondant à une perspective élitiste et individualiste : la culture d’une personne « cultivée » (D. Cuhe, *op. cit.*, p. 23). Dans cette dernière acception, « culture » est très proche de « civilisation » : tous deux employés au singulier (*la culture, la civilisation*), ces mots reflètent l’universalisme et l’humanisme des philosophes des Lumières. Ils « appartiennent au même champ sémantique, ils reflètent les mêmes conceptions fondamentales. Parfois associés, ils ne sont pourtant pas tout à fait équivalents. “Culture” évoque davantage les progrès individuels, “civilisation” les progrès collectifs » (*ibid.*, p. 9). Voir plus généralement *ibid.*, pp. 8-14.

<sup>8</sup> C’est par exemple le cas de l’abolitionnisme : Londres supprime l’esclavage dans ses colonies avant la France et les États-Unis et à partir de là tente d’imposer son exemple à toute l’aire occidentale.

peuples qui fleurit sur le continent en 1848<sup>9</sup>, historiographie spécifique, position stratégique, hégémonie sur le monde anglophone, etc.) et qui, surtout, rend nécessaire une étude particulière qui dépasse le cadre de cette recherche : on n'a pas les moyens d'incorporer une aire nationale supplémentaire dans sa totalité.

La perspective franco-américaine constitue également un cas particulier des relations transatlantiques, cet adjectif qualifiant une forme de lien entre l'Amérique et l'Europe, plus précisément entre les États-Unis, auxquels les historiens ajoutent parfois le Canada, et un ou plusieurs pays européens, notamment la Grande-Bretagne et la France. À ce propos, soulignons qu'à l'époque ici considérée, l'Amérique du Nord anglophone relève indéniablement de la civilisation occidentale moderne<sup>10</sup>. Malgré la présence d'Indiens indigènes et d'esclaves venus d'Afrique, les États-Unis se définissent comme une nation d'origine européenne. En 1830, le pays possède déjà un passé, qui plonge ses racines dans l'époque coloniale de la nation anglo-américaine, et si la rupture de la Révolution instaure un État-nation, nouvelle entité politique indépendante, elle n'efface pas le fond « culturel » anglais et/ou britannique de la société américaine. Bien évidemment, ce fond évolue et revêt des aspects distincts de ce qu'on observe en Grande-Bretagne<sup>11</sup>, en un mot il s'américanise. Il n'en reste

---

<sup>9</sup> En ce qui concerne 1848, Bonnie Anderson voit même dans l'absence de révolution en Grande-Bretagne une explication au développement relativement lent d'un mouvement féministe national, du moins jusqu'à la décennie suivante (Bonnie S. Anderson, « The Lid Comes Off: International Radical Feminism and the Revolutions of 1848 », *NWSA Journal*, vol. X, n°2, 1998 <http://iupress.indiana.edu/journals/nwsa/nws10-2.html>, dernière consultation le 16/05/2001).

<sup>10</sup> On entend ici « civilisation » dans le sens d'« ensemble de phénomènes sociaux (religieux, moraux, esthétiques, scientifiques, techniques) communs à une grande société ou à un groupe de sociétés » (*Nouveau Petit Robert*, CD-ROM, Paris, dictionnaires Le Robert, 1996). Dans cette acception le mot s'emploie au pluriel (il existe *des* civilisations), aussi bien qu'au singulier (l'ensemble *des* civilisations concourant à former *la* civilisation humaine). Autrement dit, à l'instar de ce que l'on a observé au sujet du terme de *culture* (voir *supra*, note 7), il convient de bien distinguer entre le sens normatif et le sens descriptif du terme de *civilisation*. C'est la seconde acception — purement descriptive, et donc dépourvue de tout jugement de valeur — qu'on retient ici.

<sup>11</sup> Selon Linda Colley, auteur de l'ouvrage de référence sur la question, c'est entre 1707 (« Acte d'Union » entre l'Écosse d'une part, l'Angleterre et le pays de Galles d'autre part) et 1837 (date conventionnelle d'entrée dans l'« ère victorienne ») que se déploie l'essentiel du processus de formation d'une nation britannique. C'est donc au cœur de la période qu'on étudie ici que la « Grande-Bretagne » acquiert définitivement une existence *nationale*. Plus généralement, voir Linda Colley, *Britons : Forging the Nation, 1707-1837*, Londres, Vintage, 1996 [1992]. Il n'est pas sans intérêt de noter que l'auteur attribue un rôle considérable, dans la formation d'une identité britannique, à la guerre d'Indépendance américaine : non seulement d'ailleurs à la guerre elle-même, qui unit Anglais, Gallois et Écossais dans une « identité de combat » (*embattled identity*) commune (« *Britain against America* ») — identité prenant le relais d'une identité anti-européenne, et surtout anti-française — mais aussi à son résultat, la perte des colonies américaines. En effet, si une importante « périphérie », l'Amérique, avait été perdue, une autre, l'Écosse, était désormais rattachée au centre par des liens bien plus étroits qu'auparavant. Et alors que les *Anglais* avaient

pas moins que les États-Unis participent de la même grande « aire civilisationnelle » que la France, aire transatlantique, plus précisément nord-européenne et nord-atlantique, puisant ses principes à la même double source gréco-romaine et judéo-chrétienne, profondément marquée à la fois par l'histoire longue du christianisme européen et l'histoire plus récente de la modernité. On étudie donc ici deux « cultures nationales » co-existant au sein d'une civilisation commune — on pourrait dire, avec Louis Dumont, « deux variantes nationales » de la même civilisation<sup>12</sup>.

D'un autre côté, on ne saurait sous-estimer l'importance du partage religieux entre monde catholique et monde réformé, ainsi que celui, juridique, entre droit romain et droit coutumier (*Common Law*). Plus généralement, la question reste ouverte de savoir si les sociétés, incontestablement diverses, de la Méditerranée antique, de la Chrétienté latine et de l'Europe occidentale moderne (sans parler des extensions de celle-ci outre-mer), peuvent être considérées comme relevant d'une seule et unique « civilisation ». En tout état de cause, quand on s'interroge sur le destin singulier du monde anglophone — médiocre périphérie du continent européen jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, devenue aire dominante par le truchement de l'hégémonie britannique au XIX<sup>e</sup> et du *leadership* américain au XX<sup>e</sup> — le meilleur point de départ intellectuel est peut-être bien de considérer l'Angleterre et ses extensions non comme une composante parmi d'autres de la civilisation occidentale, mais comme une variante atypique d'une civilisation continentale dont les fleurons furent historiquement l'Italie puis la France, civilisation édifiée sur le double pilier de l'universalisme juridique (romain) et de l'universalisme religieux (catholique).

Concernant la France et les États-Unis durant le deuxième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont bien des phénomènes semblables qu'on retrouve dans les deux pays, une partie de la recherche consistant précisément à se demander, notamment dans le cas des comparaisons, qui portent sur l'abolitionnisme et le

---

eu tendance à considérer les colonies américaines — joyau de leur premier empire — comme leurs, le second empire, forgé au XIX<sup>e</sup> siècle, serait non pas anglais mais *britannique* (*ibid.*, pp. 152-153 et *passim*).

<sup>12</sup> Selon l'anthropologue français Louis Dumont, « [il existe,] à l'intérieur de la culture européenne moderne des sous-cultures anglaise, française, allemande. Il y a simplement lieu de les prendre [...] comme des variantes, équivalentes en droit, de l'idéologie moderne ». Par « idéologie moderne », L. Dumont entend un « système d'idées et de valeurs caractéristique des sociétés modernes », et en premier lieu de celles où la modernité est apparue et s'est développée (Louis Dumont, *Essais sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Seuil, Points, 1991 [1983], *passim*, citations p. 134 et p. 20).

féminisme, ce qui est proprement français et ce qui est proprement américain dans un mouvement qui se déploie à l'échelle internationale, et proprement transatlantique.

Pour cela, la démarche choisie est doublement historique : elle est historiographique — en ce qu'on s'y réfère amplement aux recherches effectuées par les historiens ou par ceux qui dans leur discipline font œuvre d'historiens — et elle est historique au sens strict, en ce qu'on y enquête aussi, à partir des sources, sur les phénomènes historiques eux-mêmes, et non pas uniquement sur la manière dont les ouvrages postérieurs en ont rendu compte. Le tout sans préjuger du type d'approche requis par la logique de la recherche : se mêlent donc ici diverses branches de l'histoire : sociale, politique, religieuse, économique, culturelle et intellectuelle... En fin de compte, cette étude binationale de nature historique, au sens large du terme, se définit sans doute avant tout comme un travail comparatiste, où l'on n'hésite pas à utiliser, sans établir *a priori* de hiérarchie, l'abondante matière disponible dans le champ des études américaines comme dans celui de l'histoire française.

Si l'absence de symétrie terminologique entre États-Unis et France pour désigner globalement une période en apparence analogue dans les deux pays a conduit à adopter une démarche comparative, elle a aussi suscité une démarche d'ensemble. La thèse a ainsi pris la forme de quatre « études de cas », ce qu'on pourrait juger inapproprié ou présomptueux si les développements correspondants étaient totalement indépendants les uns des autres. Tel n'est cependant pas l'objectif visé, même si chaque partie possède son unité interne : chaque rapprochement, bien que présentant un intérêt propre, se met d'abord au service du tout. En outre, il ne pouvait non plus s'agir de réaliser quatre monographies spécifiques, exhaustives sur le double plan historique et historiographique, parce que c'est l'aspect comparatiste qui prime. Autrement dit, la préoccupation essentielle, celle de l'étude franco-américaine, ne peut être perdue au profit d'un traitement approfondi concernant strictement le plan national. Même dans les études d'interactions, sans doute plus délicates à cet égard que les comparaisons proprement dites, on cherche à focaliser les analyses sur la relation franco-américaine, en s'intéressant moins aux aspects purement nationaux qu'aux aspects « croisés » : *in fine*, l'intérêt consiste bien à analyser deux cultures nationales, non à épuiser la connaissance d'une seule. En somme,

cette démarche consiste à appréhender un problème dans son ensemble par le biais de questions spécifiques toujours inscrites dans un tout.

## Construction de la comparaison

### Terme américain de la comparaison

On l'a dit, c'est un constat qui se trouve à l'origine de ce travail : durant le deuxième quart du XIXe siècle, naissent et se développent aux États-Unis plusieurs courants de pensée et/ou mouvements sociaux, comme l'abolitionnisme, les sociétés de tempérance, le pacifisme, les campagnes pour les droits des femmes, l'application de nouveaux systèmes dans le domaine éducatif, pénitentiaire ou hospitalier, la mise en œuvre d'expériences de socialisme utopique dans l'optique d'une réforme sociale globale, souvent liée au mouvement ouvrier, syndicaliste ou coopératif naissant, etc.

Si différents soient-ils, ces courants ont en commun de viser, par la lutte contre un « mal » social particulier et l'amélioration qu'ils en espèrent de la société tout entière, à la régénération de cette dernière — de l'homme même. Les contemporains, aux États-Unis, parlèrent de *Reform* ; plus tard, les historiens introduisirent l'adjectif *antebellum* pour désigner le phénomène considéré dans son ensemble jusqu'à la guerre de Sécession. Diverses luttes se trouvent ainsi subsumées sous le terme de « Réforme » (*Antebellum Reform*), dont elles constituent en quelque sorte les « branches ». Ces composantes, variées dans leurs objectifs, le sont également dans la forme qu'elles prennent : les courants de pensée ou les idéologies s'incarnent dans des mouvements à la base plus ou moins large ; il est fréquent que de là naissent des structures associatives locales ou nationales. Dans le cas de l'abolitionnisme, par exemple, le mouvement s'appuie sur la presse anti-esclavagiste, les premières sociétés régionales voient le jour au début des années 1830<sup>13</sup>, une association nationale (*American Anti-Slavery Society*) est fondée en décembre 1833, et à la fin de la décennie, ce sont près de 200 000 membres que cette association peut revendiquer, en faisant la somme des personnes ayant adhéré à ses nombreuses antennes locales dispersées dans toute la partie Nord du pays.

---

<sup>13</sup> La *New-England Anti-Slavery Society* est créée en 1832 à Boston.

## Terme français de la comparaison

De son côté, la France post-napoléonienne, particulièrement sous la monarchie de Juillet, se montre non seulement d'une grande inventivité politique et institutionnelle, mais également fort active dans le champ socio-économique ou religieux. Les années 1830-1848, à cet égard sans doute les plus fécondes entre la chute de l'Empire et les débuts de la troisième République, délimitent une période marquée par l'émergence et l'affirmation de la « question sociale », période qui voit s'épanouir le socialisme utopique, dans la lignée de Saint-Simon ou de Fourier, se multiplier les appels à l'émancipation en faveur de « la » femme et « du » prolétaire, mais également se tenir des débats passionnés concernant l'abolition de l'esclavage ou l'organisation du travail, le système pénal ou le traitement des aliénés, dans lesquels s'affrontent les tenants de courants de pensée distincts. Or les historiens, français ou non, ne possèdent pas de terme consacré pour rendre compte globalement des courants et/ou mouvements qui se sont manifestés sous le règne de Louis-Philippe. D'une part, les découpages chronologiques ne respectent que rarement les limites 1830-1848, d'autre part ni la formule « ère des révolutions<sup>14</sup> », qui pourtant rend compte de ce bouillonnement, ni aucune autre parmi les expressions qui certes correspondent plutôt aux découpages d'ordre politique proposés par les historiens des États-Unis — « *The Jacksonian Era* » et ses nombreux avatars<sup>15</sup> —, telles que « Monarchie censitaire<sup>16</sup> », « France des notables<sup>17</sup> », plus largement « premier XIXe siècle », ne s'est clairement imposée.

Ce déséquilibre a suscité cette thèse, il pose également problème : dans la mesure où les cadres d'analyse utilisés par les historiens des États-Unis et ceux de la France sont à l'évidence différents mais que certains phénomènes qu'on observe dans les deux aires nationales paraissent dans une certaine mesure

---

<sup>14</sup> Voir Eric Hobsbawm, *L'Ère des révolutions, 1789-1848*, Bruxelles, Complexe, 1988 [1960], mais aussi François Furet, *La Révolution, de Turgot à Jules Ferry, 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988.

<sup>15</sup> Voir par exemple « L'Union en péril » (Bernard Vincent (dir.), *Histoire des États-Unis*, Paris, Flammarion, Champs, 1997 [1994]) ; « L'Amérique *ante-bellum*, les changements démocratiques et leurs limites (1829-1859) » (Jean-Michel Lacroix, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, coll. Premier cycle, 1996) ; « *The Politics of Egalitarianism, 1824-1844* » (Maldwyn Allen Jones, *The Limits of Liberty, American History 1607-1992*, Oxford, Oxford UP, 1995, chap. VIII).

<sup>16</sup> Voir par exemple Pierre Rosanvallon, *La Monarchie impossible, les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, les constitutions françaises, 1994, ou René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-1862*, 2 volumes, Paris, A. Colin.

<sup>17</sup> Voir André Jardin et André-Jean Tudesq, *La France des notables*, 2 tomes, Paris, Seuil, Points Histoire, Nouvelle Histoire de la France Contemporaine, 1973.



similaires, manifestent une indéniable convergence, comment effectuer une étude conjointe des deux courants ? Autrement dit, comment légitimer une analyse comparative de deux vastes « mouvements réformateurs » dont seul l'un porte un nom consacré ?

Pour résoudre le problème, on a eu recours, afin de construire le terme français et de pouvoir ainsi poser les bases conceptuelles de l'étude, à une structuration empruntée à Paul Bénichou. Ce dernier montre comment l'« Utopie », en niant les valeurs de la société bourgeoise dans laquelle elle se développait, finit par se fixer dans la réalité sociale et par s'allier aux forces de contestation, tel le « parti démocratique », pour rejoindre le mouvement social et « formuler ainsi une des versions les plus populaires de l'humanitarisme<sup>18</sup> » ; selon le processus décrit par Bénichou, on passe, notamment par le double biais de la dissidence saint-simonienne incarnée par Pierre Leroux et des disciples de Fourier, « de l'Utopie à la démocratie humanitaire<sup>19</sup> ». Ces termes, « utopie » et « démocratie humanitaire », considérés à titre d'hypothèse de travail, rendent possible le parallèle avec la « Réforme » (*Reform*) américaine, et légitiment la présente étude comparative. Ces notions serviront en effet de point de départ à la mise en regard des deux phénomènes.

## Nature de l'étude comparative

Ainsi, c'est une réalité dûment attestée sur le plan historique et historiographique, à savoir les idées et les activités réformatrices aux États-Unis durant les quatre décennies précédant la guerre de Sécession — d'où l'expression de *Antebellum Reform* —, qui a servi de point de départ à la comparaison ; le pendant français résulte quant à lui d'une construction réalisée en vue de justifier cette méthode. On ne saurait toutefois souligner trop fortement que cette construction n'est pas artificielle, parce que dans les deux pays et au même moment un certain nombre de sujets donnent lieu à des débats et à des mobilisations qui présentent de frappantes similitudes ou convergences.

Pour traiter comparativement les deux situations nationales, la possibilité théorique s'offrait d'adopter une approche globale en considérant l'ensemble de ces sujets dans les deux pays. En raison de l'ampleur d'une telle tâche et des

---

<sup>18</sup> Paul Bénichou, *Le Temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique*, Paris, Gallimard, NRF, 1977, p. 329.

<sup>19</sup> « De l'Utopie à la démocratie humanitaire » est le titre d'un court chapitre, *ibid.*, pp. 325-378.

risques de dispersion qu'elle comportait, il a paru préférable de sélectionner un nombre limité de sujets essentiels et de réaliser des « études de cas ». Chaque composante de la « Réforme » américaine et de son pendant français présente en effet des particularités précieuses pour souligner, en l'isolant, un aspect spécifique de la question globale et qu'un traitement indifférencié risquait de masquer ; ainsi l'abolitionnisme éclaire-t-il parfaitement le caractère religieux de la « Réforme » américaine, alors que le féminisme met en lumière l'universalisme de son pendant français, par exemple, cependant que le fouriérisme permet d'appréhender la particularité des valeurs d'ordre socio-économique prépondérantes aux États-Unis et le processus d'adaptation des éléments étrangers ou que les débats sur la prison font ressortir la prégnance de la dimension nationale en France — tous aspects qu'une approche d'ensemble tendrait à rendre moins saillants. On a donc opté pour la formule consistant à réaliser plusieurs études de détail, à savoir deux comparaisons, entre abolitionnisme et *abolitionism* d'une part, entre féminisme et *feminism* d'autre part, suivies de deux études d'interaction, en l'occurrence le fouriérisme aux États-Unis et la réforme pénitentiaire en France.

### **Thèmes d'étude retenus**

Le choix de ces quatre sujets s'explique par des considérations à la fois générales et spécifiques à chaque cas. Au point de vue général, n'ont été retenus que des sujets d'une importance indéniable dans l'histoire des deux pays. Force est toutefois de constater qu'il n'existe pas de thème qui s'impose à l'attention comme central à la fois en France et aux États-Unis, et qui puisse de ce fait fournir un pivot à l'étude comparative. Il a donc fallu trouver une autre voie, en partant d'un autre constat, à savoir le fait, universellement admis, qu'aux États-Unis l'abolitionnisme constitue la principale composante de la « Réforme ». C'est donc à partir de cette composante que l'on a construit la comparaison franco-américaine. De plus, une mobilisation contre l'esclavage existait également en France jusqu'en 1848 — date à laquelle ce dernier est aboli — et les protagonistes de chaque pays, les chefs de file à tout le moins, n'ignoraient généralement pas les événements qui survenaient hors de leurs frontières. Si cette lutte présentait des aspects spécifiques dans chacune des deux aires nationales, l'objectif concret restait identique de part et d'autre de l'Océan : il

s'agissait, durant les années 1830 et 1840<sup>20</sup>, de mettre un terme à l'esclavage, tant dans les colonies du Royaume que dans le Sud de l'Union. L'abolitionnisme constitue donc un excellent objet de comparaison.

C'est également le cas du féminisme. Les historiens des États-Unis ont coutume d'inclure le mouvement féministe américain dans la « Réforme<sup>21</sup> ». Cette démarche s'impose à eux d'autant plus naturellement que les militants féministes défendent souvent d'autres causes dont l'appartenance au courant global est considérée comme acquise : ainsi, les pionnières qui fondent le *Woman's Rights Movement* à la fin des années 1840 sont pour la plupart liées au mouvement abolitionniste et/ou aux campagnes en faveur de la tempérance, à l'instar de Lucretia Mott, de Elizabeth Cady Stanton, de Susan B. Anthony, etc. Leurs alliés masculins (Frederick Douglass ou William Lloyd Garrison par exemple) jouent eux aussi un rôle prépondérant dans la lutte pour l'émancipation des esclaves. Ces données invitent à ne pas dissocier ces deux thèmes dans la perspective de la « Réforme » américaine. Surtout, on observe au même moment, en France et aux États-Unis, sans qu'il y ait de réels échanges personnels entre les protagonistes, que les revendications en faveur des femmes prennent forme et se structurent. À cet égard, les années 1830-1848 constituent dans les deux pays une période charnière, qui aux États-Unis s'ouvre par une participation pleine et entière de membres féminins aux activités de la branche radicale du mouvement abolitionniste et se clôt avec la fondation de la première organisation féministe (*Woman's Rights Movement*), et qui en France va de l'engagement militant des prolétaires saint-simoniennes à un tournant dans les revendications féministes, lié principalement à l'adoption du suffrage universel par la Deuxième République.

---

<sup>20</sup> Le Gouvernement provisoire abolit l'esclavage dans les colonies françaises au printemps 1848, alors que le système perdure aux États-Unis jusqu'à la guerre de Sécession. La comparaison deviendrait donc déséquilibrée après cette date.

<sup>21</sup> En 1960, Henry S. Commager consacrait ainsi une partie de son ouvrage à ce qu'il appelait « *women's rights* » (Henry Steele Commager (ed.), *The Era of Reform 1830-1860*, Princeton, Van Nostrand, 1960). Ronald Walters, dans son étude classique sur les réformateurs américains, propose quant à lui un chapitre sur « *women and war* » : il explique qu'à l'époque, presque tous les militants, du moins les plus importants, adhéraient à plusieurs causes, et que les anti-esclavagistes, par exemple, menaient souvent des combats en faveur des femmes et de la paix (R. Walters, *op. cit.*). En ce qui concerne les études plus récentes, Steven Mintz inclut également le féminisme dans la « Réforme » américaine, en l'occurrence comme l'une des composantes de la « réforme radicale » (*radical reform*) : il distingue en effet, au sein du mouvement général, trois causes particulières, dont le féminisme — les deux autres étant l'abolitionnisme et le socialisme utopique (Steven Mintz, *Moralists and Modernizers, America's Pre-Civil War Reformers*, Baltimore, Johns Hopkins UP, 1995).

C'est par un autre rapprochement que l'on peut passer de l'étude du féminisme à celle du socialisme utopique, thème indispensable dans un travail consacré aux courants de pensée et aux mouvements sociaux durant le deuxième quart du XIXe siècle, au vu de la prégnance qu'il avait alors acquise de part et d'autre de l'Atlantique. En effet, la question de la femme, sa place dans la société, son statut ou son rôle, intéressa l'ensemble des penseurs utopiques du XIXe siècle, Saint-Simon, Fourier, Cabet, Owen et d'autres. Mais, plutôt que de proposer une comparaison entre les manifestations de l'utopie (publications, fondation de communautés expérimentales, etc.) dans le cadre français et dans le cadre américain, où la présence de nombreuses communautés religieuses et laïques<sup>22</sup> constitue un fait marquant dans l'histoire du XIXe siècle<sup>23</sup>, on a choisi de varier l'angle d'approche et de se demander dans quelle mesure l'importation d'une doctrine étrangère pouvait avoir lieu, sous quelle forme, selon quel mode d'adaptation, voire comment elle pouvait, le cas échéant, exercer une influence dans le pays de réception. C'est ainsi que, dans la troisième partie de la thèse, on propose une étude de l'« associationnisme », autrement dit du fouriérisme aux États-Unis, caractéristique des années 1840 au point de symboliser, dans une certaine mesure, la « Réforme » durant cette décennie.

Enfin, dans la logique de la démarche d'ensemble, il a paru intéressant de chercher un symétrique à cette étude d'interactions de la France sur les États-Unis. Pour cela, on a choisi la réforme pénitentiaire alors mise en pratique dans le Nord de l'Union, fondée sur le silence, le travail et la cellule individuelle (permanente ou nocturne). Bien connue en France, cette réforme y donna lieu pendant deux décennies à des débats passionnés — sans doute les plus virulents à s'être déroulés durant la monarchie de Juillet par référence aux États-Unis —, ainsi qu'à l'élaboration de plans divers ; à elle seule, elle symbolisait pratiquement l'esprit réformateur français de l'époque. Notons également que ce sujet constitue d'autant mieux un pendant du fouriérisme aux États-Unis que dans les deux cas, il importait pour les partisans de réorganiser la société, voire de régénérer l'homme.

---

<sup>22</sup> Les Américains emploient le terme *secular*, qu'on hésite à traduire par « séculier » lorsqu'il s'agit de désigner des communautés d'individus vivant, dans l'ensemble, à l'écart du monde.

<sup>23</sup> Voir par exemple, dès le XIXe siècle, John Humphrey Noyes, *History of American Socialisms*, Philadelphie, Lippincott, 1870 ; pour les recherches historiques, R. Walters, *op. cit.*, chap. II, « Heaven on Earth » (pp. 39-60) et chap. III, « Earth as Heaven » (pp. 61-75).

## Thèmes d'étude non retenus

Plusieurs thèmes qui s'imposaient à l'attention n'ont pourtant pas, tout bien réfléchi, été retenus. Il s'agit, premièrement, de la lutte contre la consommation d'alcool. À ce sujet, le déséquilibre entre les données américaines et françaises s'est révélé tellement fort qu'il invalidait tout projet comparatif. En effet, si les « sociétés de tempérance » regroupèrent dès le début du siècle de très nombreux Américains des deux sexes, au point d'acquérir le statut d'un véritable phénomène culturel dans les États-Unis d'avant la guerre de Sécession, force en revanche est de constater que les Français n'accordèrent jamais une grande attention à ce sujet. Non que l'ivrognerie ne produisît pas dans l'Hexagone des effets ravageurs ; mais il semble que la nécessité d'éradiquer ce mal, surtout à la manière américaine, n'ait pas sauté aux yeux des Français : « [...] on n'y vit qu'une curiosité de plus, une idée saugrenue de protestant yankee. Mais puisque pratiquement personne ne propose d'imiter les États-Unis en ce domaine, [...] on passe aux Américains cette fantaisie<sup>24</sup>. »

Ensuite, le mouvement ouvrier : fondamental en France à partir du deuxième quart du XIXe siècle, on l'a ici, après réflexion, écarté pour deux raisons principales. La première tient au déséquilibre entre l'importance prise par la « question sociale » en France dès la Restauration et surtout sous la monarchie de Juillet, et le fait que le mouvement ouvrier peine à s'affirmer aux États-Unis avant la guerre de Sécession. Non seulement on observait une disproportion analogue à celle qu'on vient d'évoquer à propos de la lutte anti-alcoolique, mais surtout la comparaison, en principe possible, s'annonçait tellement complexe entre deux idéologies et deux mouvements très dissymétriques qu'il eût fallu consacrer à ce seul sujet une étude approfondie. La seconde raison tient au fait que les historiens de la « Réforme » américaine n'ont pas systématiquement inclus dans la définition de ce phénomène le pendant, pour les États-Unis, du mouvement ouvrier français. Ronald Walters explique ainsi que les réformateurs (*Reformers*) n'éprouvaient ni sympathie pour le mouvement ouvrier en formation, ni intérêt pour les problèmes des ouvriers ; seuls retenaient leur attention les pauvres bons et honnêtes, injustement frappés

---

<sup>24</sup> R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, op. cit., p. 747.

(« *the helpless and virtuous ones* »), c'est-à-dire ceux qu'ils pouvaient faire bénéficier de leur « philanthropie » au bénéfice de leur(s) propre(s) cause(s)<sup>25</sup>.

Enfin, on a aussi choisi de ne pas traiter de nombreux sujets qui, bien que faisant partie du mouvement de la « Réforme » américaine, posent dans le cas présent deux problèmes. Il est clair qu'à partir des années 1830 les États-Unis sont le terrain d'un « incroyable foisonnement des réformes<sup>26</sup> » : la période qui va jusqu'à la guerre de Sécession se caractérise non seulement par une grande activité dans les domaines qu'on étudie ici, mais également, on l'a dit, par de véritables croisades anti-alcooliques, et encore par la fondation de communautés religieuses ou laïques en maint endroit, par un vaste mouvement pacifiste, par l'apparition et le développement de « sciences » théoriques ou pratiques concernant le corps et l'esprit (régimes alimentaires multiples, médecines parallèles diverses, spiritisme, etc.), par des campagnes de toutes sortes, telle que celle menée pour ou contre le repos dominical (d'une ampleur tout à fait remarquable dans les années 1840, ce sujet concerne la distribution du courrier le dimanche, l'éclairage au gaz dans les églises ou la tenue de réunions non explicitement religieuses), etc. Pour avoir un aperçu de la vigueur de cette prolifération, large éventail allant du plus sérieux au plus extravagant, il n'est que d'examiner la rubrique « Reformatory » ouverte par Garrison dans son hebdomadaire *The Liberator*, et dans laquelle les réformes autres que l'abolitionnisme trouvaient un espace d'expression. Du côté français, cependant, malgré la présence avérée de partisans de la paix internationale ou d'adeptes de la phrénologie, la diversité et l'abondance, tout comme l'étendue de la mobilisation, sont bien moindres. Un double critère d'exclusion s'impose donc : premièrement, la dissymétrie par trop extrême entre les deux pays gêne la démarche comparative. Deuxièmement, la marginalité ou en tout cas l'importance très secondaire de thèmes finalement « mineurs » invite à ne pas retenir ces thèmes dans la présente étude.

---

<sup>25</sup> R. Walters, *op. cit.*, p. 179.

<sup>26</sup> « [the] incredible proliferation of reforms » (*ibid.*, p. ix).

# Concepts et méthode

## *Précisions lexicales*

Jusqu'ici, on a employé sans s'y arrêter des notions délicates, telles que « mouvement (social) » ou « courant (de pensée) ». « Idéologie », « doctrine » et d'autres vont suivre. Ces notions occupant une place centrale dans la démarche intellectuelle, on se propose d'en préciser le sens.

Par « courants de pensée », on entend des idées ou des opinions, au sens étendu de ces termes, plus ou moins largement diffusées dans une société donnée. Quelle que soit leur origine, qu'elles émanent d'un individu ou d'un collectif, ces opinions méritent le nom de « courant » quand elles se sont suffisamment répandues dans la société pour démontrer leur force, s'imposer comme référence et alimenter les débats, devenir un enjeu de pouvoir, etc. Certains de ces courants peuvent prendre assez d'ampleur et de force pour accéder au statut d'idéologie. Bien qu'on ne puisse certainement qualifier de « grande » idéologie<sup>27</sup> aucun des courants sur lesquels est centrée la présente étude, à savoir abolitionnisme, féminisme, socialisme dit utopique et réformisme pénitentiaire, chacun constitue toutefois une « idéologie », c'est-à-dire, selon la définition de Louis Dumont, qu'on adopte ici, un « système d'idées et de valeurs qui a cours dans un milieu social donné<sup>28</sup> » — soulignons qu'il faut une certaine force à l'ensemble pour que l'on puisse parler de « système » et donc d'idéologie.

Quant à la notion de « doctrine », plus strictement limitée que celle d'« idéologie », elle désigne la dimension intellectuelle de cette dernière. En somme, une doctrine constitue également un système organisé, mais qui reste d'ordre théorique. Toutefois, en pratique, il arrive que « doctrine » et « idéologie » soient utilisés indifféremment par les historiens.

En ce qui concerne les « mouvements sociaux », notons pour commencer que si tout mouvement social est nécessairement porteur d'idées et de valeurs (voire d'une idéologie au sens de Dumont), un courant de pensée n'engendre pas nécessairement de mouvement social. En effet, pour qu'il y ait « mouvement »,

---

<sup>27</sup> C'est Pierre-André Taguieff qui parle de « grande idéologie », désignant par cette expression le nationalisme, le socialisme ou le libéralisme, par exemple (Pierre-André Taguieff, *La Force du préjugé, essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, éditions La Découverte, 1987, p. 21).

<sup>28</sup> L. Dumont, *op. cit.*, p. 20.

la présence de partisans, qui acceptent et défendent ces idées et ces valeurs, est nécessaire. À cet égard, si une idéologie rallie un grand nombre d'individus, qu'elle rassemble une large base, qu'elle présente un caractère organisé, il s'agit indubitablement d'un « mouvement », y compris dans le sens le plus restreint du terme : l'abolitionnisme américain, par exemple, mérite sans conteste l'appellation de « mouvement ». En revanche, si l'on a affaire à un système de pensée qui ne recueille l'adhésion que d'un petit groupe, il devient plus difficile de parler véritablement de « mouvement » ; dans ce cas, il faut au moins que ce groupe soit porteur d'idées et de valeurs fortes, pour que l'on puisse observer l'existence, dans un sens atténué du terme « mouvement », d'une « action collective (spontanée ou dirigée) tendant à produire un changement d'idées, d'opinions ou d'organisation sociale<sup>29</sup> ». La différence entre les diverses nuances tient à plusieurs facteurs, tels que le nombre de sympathisants et de militants, mais aussi la force de rassemblement et de structuration ou la portée théorique et programmatique.

En principe, la distinction entre « mouvement social » et « courant de pensée » paraît essentielle. Néanmoins, la présente étude étant centrée sur des idées assez fortes et assez rayonnantes pour avoir engendré des mouvements sociaux, on s'autorisera à parler simplement, en règle générale, de « mouvement » — quitte à réintroduire le terme de « courant de pensée » si nécessaire. Notons à ce sujet que le processus inverse peut également se rencontrer : si l'existence d'idées engendre à coup sûr des mouvements, les mouvements peuvent aussi parfois susciter des idées. Ainsi la doctrine « immédiatiste » de l'abolitionnisme américain personnifiée par Garrison est-elle, dans une certaine mesure, née au début des années 1830 de la dynamique même du mouvement anti-esclavagiste dans son ensemble — et plus tard, c'est également le manque de réalisations pratiques du garrisonisme qui contribue, entre autres causes, à pousser certains des militants à préférer, idéologiquement autant que dans les faits, l'action politique passant par la représentation électorale.

Concernant la réforme pénitentiaire en France, une rapide mise au point s'impose : s'il est indubitable que ce thème constitue un fort « courant de pensée » durant la monarchie de Juillet, peut-on pour autant le qualifier de

---

<sup>29</sup> *Nouveau Petit Robert, op. cit.*



« mouvement » ? En l'occurrence, l'emploi de ce terme apparaît indéniablement plus problématique que, par exemple, dans le cas de l'associationnisme américain : il est clair que l'ampleur de la mobilisation populaire et l'organisation, par le biais de structures spécifiques rassemblant des militants, est nettement moindre quand il s'agit de promouvoir l'encellulement individuel. En outre, les protagonistes les plus en vue dans le débat français restent des spécialistes : parlementaires, membres de l'administration, etc. Quoi qu'il en soit, la Société royale (pour l'amélioration) des prisons est fondée dès 1819, et son activité, bien qu'élitiste, n'en est pas moins réelle : son objet étant de « concourir avec l'administration publique à apporter dans les prisons du royaume toutes les améliorations que réclament la religion, la morale, la justice et l'humanité<sup>30</sup> », les membres siégeant au Conseil devaient proposer, après enquête, un plan général en vue de réformer l'institution carcérale française. De plus, même s'il ne se manifeste aucunement par une adhésion à des organisations de base, un intérêt existe dans tout le pays relativement à la question, comme le montrent la presse régionale, la littérature, y compris populaire, ou encore la curiosité suscitée par les nouveaux établissements carcéraux fondés en province. Il existe bien en France un « esprit de réforme » concernant les prisons, une mouvance réformiste attachée à ce sujet. Cette situation justifie-t-elle le terme de « mouvement » ? Oui, si l'on envisage globalement l'activité déployée dans le champ pénitentiaire et qu'on s'en tient à la définition minimale ; plus encore peut-être si, replaçant les débats sur la pénalité dans la perspective de la « question sociale », à laquelle ils sont indéfectiblement liés, on considère l'ensemble du « mouvement » qui lui correspond. On reconnaît volontiers que c'est sans doute d'un cas limite qu'il s'agit ici et que ce « mouvement » pénitentiaire français n'a, en ce qui concerne son organisation et sa structure, pas grand-chose en commun avec l'abolitionnisme américain, par exemple — certains de ses aspects ne sont toutefois pas sans rappeler des traits de l'abolitionnisme français des années 1830. Mais en dernière analyse, dans le cadre de la présente recherche, la réticence que l'on pourrait avoir à employer le mot de « mouvement » pour la réforme pénitentiaire n'a pas lieu d'être.

---

<sup>30</sup> Cité dans Catherine Duprat, « Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes », dans Michelle Perrot (dir.), *L'Impossible prison. Recherches sur le système pénitentiaire au XIXe siècle*, Paris, Seuil, UH (l'univers historique), 1980, pp. 64-122, p. 76.

On a jusqu'ici parlé, pour la France comme pour les États-Unis, de dimension, d'aire ou de culture « nationale ». Cet adjectif invite à se demander qui compose la nation : étudie-t-on ici le « pays réel » ? le « pays légal » ? une autre entité ? René Rémond utilise le terme d'« opinion ». Il définit cette opinion soit par des termes assez généraux (« L'opinion [...], ce ne sont pas seulement des idées, ce sont aussi des sentiments, des tendances à peine formulées, tout un contenu affectif<sup>31</sup> »), soit par la négative, en distinguant histoire de l'opinion et histoire des idées politiques : « [...] nous n'entendons absolument pas limiter le champ de notre enquête au petit groupe d'écrivains, de journalistes et d'hommes politiques — on dirait de nos jours d'intellectuels — parisiens qui considère la pensée politique comme son domaine propre : c'est l'opinion tout entière qui nous intéresse<sup>32</sup> ». Et l'auteur de préciser :

Si la distinction que l'on pose quelquefois entre une opinion éclairée et une opinion instinctive avait quelque sens, et qu'il nous fallût choisir entre elles, c'est à cette dernière qu'irait notre préférence. Il ne s'agit dont point de refaire [...] l'analyse de la pensée politique de Tocqueville [...], mais de restituer dans sa diversité vivante et mouvante l'opinion publique française<sup>33</sup>.

Il n'est pas non plus question de refaire ici l'analyse de la pensée politique de Tocqueville. Les individus sur lesquels est centrée cette étude n'en diffèrent pas moins, de manière sensible, du groupe choisi par R. Rémond. En effet, dans la mesure où la présente thèse aborde les relations interculturelles franco-américaines par le biais des mouvements sociaux d'une période donnée, dans une perspective culturelle mais aussi, corrélativement, « intellectuelle », il paraît fondé de s'en tenir, d'un point de vue général, à ceux qui participent à ces mouvements, éventuellement, en contrepoint, à ceux qui affichent leur opposition. Autrement dit, il s'agit de privilégier, aux deux extrêmes, les meneurs, puis les militants de base, éventuellement les simples sympathisants. Il est clair qu'on ne s'interdira pas de faire un détour, le cas échéant, par le reste de la population ; celle-ci ne constitue cependant pas la cible visée en priorité par la présente étude.

Précisons, enfin, qu'en tout état de cause, on ne cherche pas ici à examiner, que ce soit ou non par le biais de l'« opinion », une position que

---

<sup>31</sup> R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>32</sup> *Idem.*

<sup>33</sup> *Idem.*

pourraient prendre les États-Unis « devant » la France, ni « face à », ni « vis-à-vis de »... — et inversement dans chaque cas. L'objectif diffère de celui affiché par René Rémond, les moyens également : la démarche adoptée dans cette thèse relève à la fois de la comparaison et de l'étude d'interactions.

## ***Comparaison(s) et interaction(s)***

On l'a vu, en France et aux États-Unis, des phénomènes similaires se déroulant au même moment, lorsqu'ils sont considérés individuellement, sont désignés par les mêmes vocables (l'abolitionnisme, le féminisme...), alors que l'ensemble du phénomène historique, dont ces phénomènes particuliers constituent des composantes, n'est quant à lui pas subsumé sous un même concept. Ce fait paraît, de prime abord, obscurcir plutôt qu'éclairer la question des ressemblances et des différences entre les deux histoires nationales — et entre les deux cultures nationales. Or, c'est l'observation des ressemblances historiques entre les données françaises et américaines (observation conjuguée, on l'a vu, à celle de la différence terminologique) qui a déclenché la présente recherche et qui, dans une certaine mesure, lui en a fourni le cadre. Autrement dit, c'est le dessein d'enquêter sur ces ressemblances — et du même coup, sur les différences — qui sous-tend la présente étude, dans sa dimension à la fois comparative (comparaison des processus français et américains) et interactive (enquête sur les formes d'interaction entre les processus français et américains).

Dans ce cadre, on se propose, s'agissant de la France et des États-Unis dans les années 1830-1848, non seulement de comparer des courants de pensée et des mouvements sociaux, mais encore, simultanément, de mettre au jour les diverses formes d'interaction entre les deux pays, concernant ces mouvements. Rappelons que pour cela, on a choisi quatre thèmes d'étude, deux consistant en des comparaisons, deux en l'analyse d'un phénomène d'interaction.

### **Comparaison**

La manière de traiter les deux premiers thèmes, à savoir l'abolitionnisme et le féminisme, relève explicitement de la comparaison franco-américaine. Même si la signification de ce terme ne paraît pas poser de problème, quelques précisions s'imposent. Il est clair qu'il ne s'agit pas d'analyser *un* abolitionnisme ni *un* féminisme national indépendamment de ses homologues dans d'autres

pays, au même moment. Il ne s'agit pas non plus d'effectuer une recherche exhaustive sur l'abolitionnisme ou le féminisme en tant que concept applicable à toutes circonstances de lieu et de temps. Bien plutôt, on procède ici à une étude comparative binationale — franco-américaine — concernant une période donnée : 1830-1848.

Comment procéder ? Ce que l'on expose ici à propos soit du féminisme soit de l'abolitionnisme, selon l'intelligibilité des illustrations possibles, vaut bien entendu pour les deux notions, et permettra, on l'espère, de préciser le cadre général de la recherche.

Il est légitime de postuler qu'il existe une multiplicité de féminismes, à tout le moins plusieurs variétés, dont chacune est doublement spécifiée, à la fois par le cadre national et par le moment historique définis<sup>34</sup>. Cette observation peut passer pour un truisme ; elle est pourtant lourde de conséquences en ce qui concerne les « stratégies » de recherche. En effet, les définitions lexicographiques reposent sur une présomption d'unicité et/ou d'unité : elles cherchent à cerner « le féminisme » dans ce qu'il présente d'irréductible à toute autre doctrine (hypothèse d'unicité) et dans ce qu'il possède de caractéristiques propres (hypothèse d'unité). Or, le principe de base selon lequel il existe une double spécification (nationale et historique) invite à aborder différemment l'étude du féminisme.

En d'autres termes, tout féminisme (ou tout abolitionnisme), c'est-à-dire toute expression ou manifestation de cette notion, est déterminé d'une part sur le plan national, d'autre part sur le plan chronologique. La dimension nationale s'illustre aisément dans le cas de l'abolitionnisme : au début des années 1830, on observe bien une pluralité d'abolitionnismes nationaux (ou de variétés nationales de l'abolitionnisme) : un abolitionnisme britannique, un américain, un français, etc. Et un simple aperçu de la version américaine et de la version française permet de remarquer, en effet, que leurs « formes et [leurs] fonctions diffèrent<sup>35</sup> ». Ce sera d'ailleurs un des objectifs de la recherche que d'identifier et d'analyser, au-delà du simple constat, ce que d'une part les formes (de pensée ou de discours, de démarche, d'organisation...), d'autre part les fonctions (sociales, au sens large du terme) de l'abolitionnisme en France et aux États-

---

<sup>34</sup> Cette analyse s'inspire des réflexions de Pierre-André Taguieff sur le populisme, dans *L'illusion populiste*, Paris, Berg International, 2002, p. 27.

<sup>35</sup> *Idem*.

Unis, à l'époque considérée, présentent de caractères communs et de caractères différents.

De plus, à cette incontestable variable nationale s'ajoute, conjointement, une variable historique : les doctrines et les idéologies, comme les cultures, changent en se « paraphrasant<sup>36</sup> ». Ainsi, s'agissant d'étudier le féminisme, dont on observe bien les modifications sur le long terme et jusqu'à nos jours — alors que l'abolitionnisme est chronologiquement limité, puisqu'il s'épuise avec l'abolition de l'esclavage<sup>37</sup> — il convient d'envisager une pluralité de féminismes nationaux, non seulement divers et distincts mais qui se modifient également au cours du temps.

Les réflexions de Pierre-André Taguieff qui sous-tendent le présent développement portent sur le populisme. L'intégralité du passage dont est extraite une citation ci-dessus permet cependant de se rendre compte que ce qu'il avance pour le populisme s'applique parfaitement au féminisme, ou bien encore à l'abolitionnisme, bref offre de précieuses perspectives pour l'étude comparée des idéologies qui constituent l'objet de cette thèse :

[...] on peut se demander quels sont les arguments, s'ils existent, qui permettent d'établir la double présomption d'unité et d'unicité accordée au populisme, en vertu du simple usage de l'expression « *le* populisme ». Ne convient-il pas plutôt de supposer qu'il existe une multiplicité de populismes, chacun étant spécifié par un cadre national et un moment historique défini ? L'hypothèse peut en effet être faite que tout populisme est nationalement déterminé : ce qui est observable, c'est une pluralité de populismes nationaux dont les formes et les fonctions diffèrent, non sans se modifier au cours du temps, lorsqu'ils font tradition. Cela n'implique pas qu'on ne puisse observer la coexistence plus ou moins conflictuelle, dans un même pays et durant une même période, de différentes formes de populismes<sup>38</sup>.

Une fois posée la double détermination (nationale et chronologique) du féminisme — ou de l'abolitionnisme —, reste à savoir comment s'y prendre pour étudier son histoire. Pour mieux expliquer la méthode choisie, commençons par considérer deux manières possibles de procéder. La première consiste à étudier

---

<sup>36</sup> André Burguière, « Préface », dans André Burguière et Jacques Revel (dir.), *Histoire de France*, t. IV, *Les Formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 11.

<sup>37</sup> Cela est vrai, quand bien même il est possible de lui trouver une descendance — voir notamment le cas de l'abolitionnisme américain, dont tous les historiens du « radicalisme » aux États-Unis s'accordent pour noter le rôle matriciel et la riche postérité.

<sup>38</sup> P.-A. Taguieff, *L'Illusion populiste*, *op. cit.*, p. 27.

le féminisme dans un seul cadre national (le féminisme aux États-Unis, en France ou dans tout autre pays), soit pour en faire l'histoire générale, soit pour en étudier un moment particulier<sup>39</sup>. Il est clair qu'une telle démarche permet de réaliser une analyse intégrant le critère chronologique et d'évaluer l'unité d'un phénomène dans un pays donné ; elle a, du moins a eu, les faveurs des historiens américains de l'abolitionnisme : de nombreuses études ont en effet été consacrées à l'identification de plusieurs « branches » de l'abolitionnisme, « radicale » avec William Lloyd Garrison, « politique » derrière James G. Birney, « évangélique » sous l'influence des frères Lewis et Arthur Tappan, etc.

Une seconde méthode, toute différente, consiste à rendre compte du « féminisme » sans méconnaître l'importance des déterminations nationales et chronologiques, mais avec l'espoir, tout de même, d'écrire une histoire internationale. Deux démarches intellectuelles sont alors possibles, qui déterminent un nouveau problème, sous la forme d'une alternative : soit on adopte une démarche « théorique », soit on opte pour une démarche « empirique<sup>40</sup> ». Dans le premier cas, il faut commencer par construire un modèle général proposant une définition exhaustive, autrement dit déterminer, pour le féminisme, « ses caractéristiques essentielles et ses conditions d'apparition, en postulant de façon essentialiste, derrière la diversité de ses formes historico-culturelles, son unité et son unicité<sup>41</sup> ». La démarche paraît ambitieuse ; surtout, elle présuppose l'unité d'une notion qui, au moins dans le cas du féminisme et de l'abolitionnisme, reste sujette à caution, l'une des questions que l'on se pose étant précisément de savoir si une théorie générale de ces termes en « -isme » peut être construite. Si elle l'est, il semble que ce soit plutôt après enquête. Dans ces conditions, le choix qui a été opéré ici consiste à commencer par étudier l'objet, à observer et analyser ses multiples configurations, pour ne le définir qu'ensuite, *a posteriori*, si toutefois cela s'avère possible. Autrement dit, pour citer une dernière fois Pierre-André Taguieff et ses considérations à propos du populisme,

---

<sup>39</sup> On ne s'attardera pas ici sur la possibilité qui se présente au chercheur d'étudier seulement un aspect de l'histoire d'un féminisme national (dans l'histoire longue ou à un moment historique donné) — par exemple la lutte pour l'obtention du droit de vote, ou les campagnes pour la gestion séparée des biens au sein du couple marié, ou encore les revendications en faveur du divorce.

<sup>40</sup> P.-A. Taguieff, *L'Illusion populiste, op. cit.*, p. 27 ; ce développement se réfère notamment aux pp. 19-20, 27-28, 80-81.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 80.

[...] à l'ambitieuse recherche d'un modèle théorique [...], on peut préférer [une plus] modeste « typologie phénoménologique » [...]. C'est la voie [...] d'un empirisme pluraliste [...] : « Étudier l'objet d'abord et essayer de le définir ensuite ». Cependant, si les partisans de la grande théorie présupposent — avant toute enquête — l'unité du phénomène, les partisans de la description empirique et classificatoire s'interdisent de poser le problème de l'unité, transhistorique et transculturelle, des populismes identifiés, qu'ils sont condamnés à classer avec les moyens du bord, par un bricolage intellectuel toujours insatisfaisant<sup>42</sup>.

Il est clair que lorsqu'on pratique le comparatisme, on ne peut « s'interdire de poser le problème » : sans un minimum d'unité interne à un objet X et un objet Y, impossible de comparer ces deux objets. On ne le fait cependant pas sans fondement : l'abolitionnisme et le féminisme sont en effet des notions dont la consistance historique, partant théorique, dépasse nettement celle du populisme, notion qui apparaît quant à elle floue et insaisissable. À cette réserve près, ce qui vaut pour l'étude empirique du populisme s'applique également aux deux thèmes d'étude qui font ici l'objet d'une comparaison.

## Interaction

Le terme d'« interaction(s) » se présente de prime abord comme étant d'utilisation plus délicate que celui de « comparaison ». Notons d'abord qu'on peut distinguer deux types d'interactions, non exclusifs l'un de l'autre, mais qui diffèrent par leur degré d'intensité. D'une part, ce qui relève des *perceptions* ou *représentations* (mentales) ; on se trouve là en présence de la forme la plus faible des processus d'interaction. D'autre part, tout ce qui concerne les *échanges* effectifs entre les deux pays : contacts, communication, voyages, transferts, diffusions, importations ou exportations, métissages, rivalités et affrontements, etc. ; il peut s'agir de personnes ou de choses, de biens matériels ou immatériels (symboliques). On a ici affaire à une forme forte d'interaction, en fait à une interaction au sens plein du terme.

Le terme de « réception » relève d'abord du type « faible », mais on peut aussi se demander dans quelle mesure il participe également du type « fort » : en effet, lorsque les ressortissants d'un pays « reçoivent » d'un autre pays une idée abstraite ou une expérience pratique, non seulement ils « perçoivent », au

---

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 81.

premier degré et de manière peut-être passive, mais ils peuvent aussi se forger une opinion, entrer dans un débat, vouloir appliquer ce qui leur vient de l'étranger — éventuellement en le modifiant et en l'adaptant. La question des « adaptations » d'une forme culturelle, d'une aire nationale à une autre, fait donc également partie du champ conceptuel de la présente thèse.

Précisons que, bien que cela puisse sembler paradoxal, les phénomènes d'interaction englobent le cas particulier des processus *unilatéraux* — par exemple, un voyage de Français aux États-Unis, une influence américaine sur la France. Le paradoxe est surmonté pour autant qu'il n'y a jamais de processus purement unilatéral, car il existe toujours un truchement, un intermédiaire, qui jette un pont entre les deux termes qui interagissent — or, c'est un point faible du terme d'« influence » que de tendre à évincer du champ visuel la présence des mécanismes de passage. En revanche, la réciprocité n'est pas forcément « équilibrée », si tant est qu'elle le soit jamais. Le déséquilibre peut même prendre de telles proportions qu'on en oublierait que le processus ne peut jamais être totalement unilatéral. En tout état de cause, les processus d'« influence » peuvent être considérés comme des cas particuliers d'interaction.

Somme toute, il faut entendre le terme d'« interactions » *stricto sensu* et *lato sensu*. Dans le premier cas, on trouve les processus d'échanges, voyages, transferts, ainsi que les influences réciproques et les perceptions mutuelles ; dans le second cas, l'acceptation plus lâche inclut les processus unilatéraux (sans forcément d'équilibre dans la réciprocité).

Ajoutons, pour finir, que l'approche comparative conduit très souvent à découvrir des faits et des mécanismes d'interaction, l'inverse pouvant également être vrai. Supposons un ouvrage des années 1840 traitant de la réforme du système pénitentiaire sous la monarchie de Juillet, et donc, puisque c'est alors le principal point de débat, de la position des contemporains vis-à-vis du système américain de l'encellulement individuel : l'auteur pouvait, par ce biais, avoir pour objet les perceptions françaises des États-Unis — il s'agit d'une étude d'interactions. Cet ouvrage aurait aussi pu comporter une dimension comparative, si, sur la base de l'étude d'interactions, il avait dressé le procès d'une France excessivement nationaliste, dont l'incapacité à adopter une réforme américaine, corollaire d'une incapacité plus générale à reconnaître tout mérite aux États-Unis, aurait paru d'autant plus blâmable que ces derniers avaient prouvé leur valeur en réformant leur système carcéral... si bien que l'Amérique,



comparée à la France, lui était supérieure — on passe à une comparaison. On comprendra qu'à l'époque, un tel ouvrage était impensable ; on saisit également la possible corrélation entre interaction et comparaison.

## **Intérêt de l'approche retenue**

La double méthode ici utilisée, comparative et « interactive », apparaît d'autant plus prometteuse qu'elle n'a jamais été appliquée à l'objet de cette étude, en tout cas d'une manière systématique, voire simplement soutenue. Ni en bloc, ni même séparément : la comparaison systématique n'a en effet jamais été tentée, non seulement pour le mouvement d'ensemble, mais également au sujet d'une de ses composantes particulières.

L'utilité d'une démarche comparative apparaît évidente : en étudiant deux formes prises par une même idéologie dans deux pays différents, on se trouve mieux à même de saisir ce qui caractérise proprement l'un et l'autre des pays dans chacune des formes étudiées. De là, on peut esquisser un tableau des ressemblances et des différences, acquérir une meilleure connaissance de ce qui relève de la culture nationale ou participe plutôt de mouvements plus amples existant à l'échelle internationale. Cette démarche, si elle n'a guère été appliquée au présent objet d'études, n'est cependant pas rare.

Les lacunes semblent plus frappantes en ce qui concerne les études d'interaction. Cela n'est guère surprenant, puisque si le comparatisme est une méthode et même une discipline universitaire reconnue, tel n'est pas le cas de la recherche d'interactions, qui passe le plus souvent par les hasards de la recherche comparative.

Il est vrai que les spéculations sur l'existence d'« influences » remontent fort loin. Mais il s'est souvent agi de chercher à déduire la supériorité d'une nation sur une autre par l'intensité de l'influence qu'elle exerçait, plus ou moins ouvertement et de manière parfois revendiquée, par exemple dans le cas du colonialisme — entre autres arguments, les partisans de l'Empire colonial français justifiaient la présence de la métropole sur des terres conquises en s'efforçant de démontrer les bienfaits apportés aux populations indigènes par l'influence de la civilisation. Il est également vrai que les enquêtes sur les « perceptions » et autres « représentations », cas particulier des études d'interaction, ne manquent pas ; pour l'axe franco-américain, il n'est que de citer la thèse de René Rémond sur *Les États-Unis devant l'opinion française, 1815-*

1852<sup>43</sup> ou l'ouvrage de Jacques Portes intitulé *Une Fascination réticente : les États-Unis dans l'opinion française, 1870-1914*<sup>44</sup>. L'objectif avoué de R. Rémond, notamment, dont le cadre chronologique englobe celui qui a été choisi ici, s'inscrit dans une perspective française : partant de l'hypothèse selon laquelle « la société américaine constitue une sorte de réactif qui suscite sympathies ou aversions, et qu'à propos de ces réactions on peut voir cristalliser les opinions profondes<sup>45</sup> », l'historien cherche à « dessiner la carte de l'opinion publique française sur laquelle les thèmes américains agissent comme un "révélateur".<sup>46</sup> » Mentionnons également les travaux de Carl Guarneri sur le fouriérisme aux États-Unis<sup>47</sup>. L'auteur analyse certes l'application d'une doctrine d'origine française sur le sol américain, mais il le fait avant tout en tant qu'historien des États-Unis. Il entend démontrer en quoi le socialisme utopique a historiquement constitué une « troisième voie » entre le capitalisme industriel naissant dans le Nord de l'Union et l'économie de plantation qui dominait au Sud. Ce faisant, il est amené à s'intéresser à une forme de transfert culturel de la France vers les États-Unis, mais ce n'est pas sur cette question qu'est centrée son étude.

Or, ce qui est visé ici, ce n'est pas de reproduire la démarche d'un René Rémond ; c'est plutôt, dans le cas de la réforme pénitentiaire en France, par exemple, cas d'interaction qui naît de réalisations américaines et qui se rapproche donc des travaux de R. Rémond, d'étudier un débat qui a certes produit un certain nombre de « réactions » particulières mais qui, somme toute, permet de dessiner une carte dont les contours suivent les frontières nationales. Autrement dit, l'objectif final consiste moins à cerner des différences parmi les adversaires qui défendent des opinions de prime abord contradictoires qu'à se demander pourquoi et comment les Français cherchent inlassablement, entre 1830 et 1848, à réformer les prisons du royaume en prenant pour référence les États-Unis ; et pourquoi ils ne parviennent pas, en vingt ans, à effectuer cette réforme — indiquons dès maintenant qu'on proposera, en dernière analyse, l'explication suivante : par-delà leurs opinions divergentes quant à la meilleure

---

<sup>43</sup> R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, op. cit.

<sup>44</sup> Jacques Portes, *Une Fascination réticente : les États-Unis dans l'opinion française, 1870-1914*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1990.

<sup>45</sup> R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, op. cit., pp. 1-2.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>47</sup> La somme en est livrée dans Carl Guarneri, *The Utopian Alternative. Fourierism in Nineteenth-Century America*, Ithaca, Cornell UP, 1991.

forme d'incarcération, les protagonistes de tous bords se rejoignent tous sur un point, à savoir qu'une réforme américaine ne peut être importée en France.

La comparaison et l'étude d'interactions se complètent donc ; relevant de l'un ou l'autre type, les « études de cas » qui sont réalisées dans cette thèse visent, chacune à sa manière, à éclairer deux cultures nationales à la fois l'une par rapport à l'autre et dans une perspective transatlantique.

## Repères contextuels

L'un des enjeux de cette étude consiste à déterminer les causes de la différence de terminologie entre historiens de la France et historiens des États-Unis concernant un semblable phénomène, de bouillonnement réformateur, au cours d'une même période (les années 1830 et 1840). Plus précisément, on cherche à savoir dans quelle mesure la différence s'explique par des facteurs intrinsèques ou extrinsèques des mouvements étudiés. Dans ce but, il paraît indispensable de dire quelques mots, pour commencer, sur la période qui voit naître et se développer la Réforme (*Antebellum Reform*) aux États-Unis, puis sur le contexte historique qui, en France, permet de parler, sous la monarchie de Juillet, d'« utopie » et de « démocratie humanitaire ».

### **États-Unis**

Les historiens américains utilisent couramment l'expression *Antebellum Reform*<sup>48</sup> pour désigner le foisonnement des courants de pensée, la prolifération de mouvements sociaux entre 1815 et 1860 ayant une finalité à la fois spécifique (abolition de l'esclavage, lutte contre l'alcoolisme ou la pauvreté, émancipation des femmes, constitution de communautés utopistes, etc.) et générale (émanciper l'individu et régénérer la société)<sup>49</sup>. C'est tout aussi unanimement qu'ils dénomment *Reformers* les membres de ces mouvements. Les contemporains, quant à eux, parlaient déjà de *Reform* et de *reformers*. De par

---

<sup>48</sup> On trouve aussi, plus rarement, l'expression *pre-Civil war reform*. Le terme de *Reform* (également orthographié *reform*), sans précision adjectivale, mais mis en contexte chronologiquement, est lui aussi très répandu. Tout comme le sont des expressions telles que *reform impulse*, *reform spirit*, *reform ferment*, *reform agitations*, etc. On trouve enfin, assez communément, *American Reform*.

<sup>49</sup> Outre les nombreux ouvrages traitant spécifiquement de cette question, les manuels d'histoire américaine sont quasi unanimes à désigner la période sous le vocable de *the/an age of reform*.

son caractère universellement admis et exempt de toute controverse, cette notion fournit un ferme point d'appui à la comparaison entre les États-Unis et la France. Afin de consolider ce point de départ, on se propose de présenter brièvement<sup>50</sup> la « Réforme » américaine d'avant la guerre de Sécession, dont la désignation pose d'ailleurs problème dès que l'on quitte la langue anglaise : en effet, les chercheurs français n'ont guère travaillé sur cette question dans son ensemble, on va le voir, si bien qu'on ne dispose pas, pour en parler, d'une terminologie française fixe.

Pour cerner la notion de *Reform* et justifier l'usage du terme « mouvement » à son propos, on présentera d'abord quelques éléments de définition, dont le cadre spatio-temporel dans lequel s'inscrit le phénomène. On relèvera ensuite les définitions qui en furent données par les contemporains, puis celles que l'on trouve sous la plume des historiens. On s'intéressera, dans le même temps, à certaines notions connexes, sémantiquement proches, telles que le radicalisme ou l'utopie. On présentera enfin les principaux éléments contextuels de la période 1830-1848 au triple point de vue politique, religieux et socio-économique.

## **Éléments de définition**

### **La recherche française et américaine et le mouvement de réforme aux États-Unis : aperçu**

Avant d'examiner la notion de « Réforme » (*Reform*) aux États-Unis telle que les Américains, tant contemporains qu'historiens, l'ont présentée et utilisée, il ne paraît pas inutile de proposer un aperçu de la manière dont on en rend compte en France.

#### **La recherche française**

Deux constats s'imposent d'emblée. Premièrement, si l'on trouve, par exemple, des manuels traitant de l'esclavage aux États-Unis qui abordent le mouvement abolitionniste<sup>51</sup> ou des études concernant les communautés

---

<sup>50</sup> Une telle présentation peut constituer à elle seule le sujet d'une étude approfondie. Tel n'est pas l'objectif ici visé, quoiqu'un tour d'horizon de la recherche paraisse utile à une meilleure compréhension du déséquilibre historiographique entre États-Unis et France.

<sup>51</sup> Par exemple Claude Fohlen, *Histoire de l'esclavage aux États-Unis*, Paris, Perrin, 1998.

utopistes<sup>52</sup>, en revanche il n'existe pas, en France, d'ouvrage complet portant spécifiquement sur le mouvement de réforme américain (*Antebellum Reform*) dans son ensemble. Deuxièmement, les travaux français consacrés à l'histoire des États-Unis au XIXe siècle ont tendance à mettre l'accent sur les événements politiques et sur les mutations d'ordre économique, géographique ou démographique — quand bien même de nouvelles pistes de recherche se sont ouvertes durant les dernières décennies<sup>53</sup>. Les composantes les plus importantes de la « Réforme » ne sont certes pas omises (encore qu'il s'agisse souvent uniquement de l'abolitionnisme, mentionné à l'occasion d'un chapitre sur l'esclavage), mais le mouvement n'apparaît guère présenté dans sa globalité.

Dans les ouvrages généraux et les manuels, le sujet se voit rarement octroyer un traitement tant soit peu approfondi. Dans sa brève *Histoire des États-Unis*, René Rémond<sup>54</sup> consacre un chapitre entier (sur neuf) à l'esclavage et à la guerre de Sécession, dont une page et demie à « la campagne abolitionniste<sup>55</sup> », mais ne mentionne ni la « Réforme » en tant que telle, ni aucun autre des courants qui la composaient. Un livre homonyme paru en 1994 sous la direction de Bernard Vincent<sup>56</sup> propose un seul paragraphe sur le « grand courant réformateur, inspiré par l'évangélisme protestant, [qui] parcourt la nation<sup>57</sup> ». Un autre manuel portant le même titre, dû à Jean-Michel Lacroix, aborde certes explicitement le mouvement<sup>58</sup>, mais dans un chapitre malheureusement entaché d'erreurs factuelles et cédant parfois à la généralisation hâtive ou aux amalgames hasardeux, ce qui tend à limiter l'intérêt des analyses. Dans un genre différent, un recueil de textes présentés par Jean Heffer<sup>59</sup> et concernant la période 1829-1865 a beau s'affirmer d'emblée comme

---

<sup>52</sup> Par exemple Jean-Christian Petitfils, *La Vie quotidienne des communautés utopistes au XIXe siècle*, Paris, Hachette, littérature générale, 1982 : une partie importante de l'ouvrage traite des expériences américaines. Pour un point de vue consacré aux États-Unis et couvrant une plus large période, voir Ronald Creagh, *Laboratoires de l'utopie. Les Communautés libertaires aux États-Unis*, Paris, Payot, Critique de la politique, 1983.

<sup>53</sup> En ce qui concerne les développements de l'historiographie américaine, voir Jean Heffer et François Weil (dir.), *Chantiers d'histoire américaine*, Paris, Belin, 1994.

<sup>54</sup> René Rémond, *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF, Que sais-je, 1994 [1959].

<sup>55</sup> *Ibid.*, pp. 60-61.

<sup>56</sup> B. Vincent (dir.), *op. cit.*

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>58</sup> J.-M. Lacroix, *op. cit.*, notamment, dans le chapitre « L'Amérique ante-bellum, les changements démocratiques et leurs limites (1829-1859) » (pp. 163-219), les sections « Un vent de réformes et le souffle de l'esprit nouveau » (pp. 192-203) et « L'abolitionnisme et l'anti-esclavagisme » (pp. 210-219).

<sup>59</sup> Jean Heffer, *L'Union en péril : la démocratie et l'esclavage (1829-1865)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, histoire documentaire des États-Unis, 1987.

nullement restreint à la dimension politique, aucun des documents ne concerne directement la « Réforme ».

Enfin, plus complet sur ce point que les ouvrages du même type, le premier tome des *Américains* d'André Kaspi<sup>60</sup> traite comme un tout les années 1815-1861, les unifiant sous l'expression d'« unité chancelante ». Cette période est abordée sous trois angles : en plus de l'approche économique et politique, « la campagne pour l'abolition de l'esclavage » offre une perspective cohérente. En effet, non seulement cette section présente une synthèse assez complète de l'abolitionnisme, mais elle fait aussi le point sur les mouvements religieux, introduit les termes de « réforme » et de « réformistes<sup>61</sup> ». Sont également citées quelques actions en faveur de l'éducation, des malades mentaux ou des travailleurs, énumérés des noms de colonies owénistes, fouriéristes ou cabétistes. Enfin, une page est accordée à la lutte pour la tempérance et une autre au féminisme. C'est là, semble-t-il, le traitement le plus complet de la « Réforme » qu'on puisse trouver dans un ouvrage général français consacré aux États-Unis durant la période antérieure à la guerre de Sécession.

### La recherche américaine

La position somme toute très modeste accordée par les historiens français au mouvement de « réforme » américain en tant que tel contraste avec l'intérêt qui lui est porté aux États-Unis. La notion de *Reform* (et celle de *reformers*) trouve en effet pleinement sa place dans la manière dont on y écrit l'histoire de la période dite *ante-bellum* : en ne prenant en compte que quelques titres classiques parmi des travaux parus sur le sujet après la Seconde Guerre mondiale, on relève *The Era of Reform 1830-1860* de Henri Commager<sup>62</sup>, *Ante-bellum Reform* de David B. Davis<sup>63</sup>, la classique synthèse de Ronald Walters, *American Reformers*<sup>64</sup> ou, plus récemment, les études de Steven Mintz ou de

---

<sup>60</sup> André Kaspi, *Les Américains*, 2 tomes, t. 1, *Naissance et essor des États-Unis, 1607-1945*, Paris, Seuil, Points histoire, 1986.

<sup>61</sup> Le terme plus neutre de « réformateur » a été ici préféré, car « réformiste » paraissait trop restrictif ; le *Nouveau Petit Robert* définit en effet le réformiste comme le « partisan d'une réforme politique », alors que la « Réforme » américaine semble avoir des visées plus larges, ou (sens attesté à partir de 1841) comme une « personne qui veut améliorer la société capitaliste par des réformes (opposé à révolutionnaire) » : même si cette définition peut convenir pour certains des mouvements de la « Réforme », il est en revanche fort probable que tous ne sont pas concernés. Pour des précisions historiques sur l'usage de ces termes, voir *infra*, pp. 37-38.

<sup>62</sup> H. Commager (ed.), *op. cit.*

<sup>63</sup> David B. Davis, *Ante-bellum Reform*, New York, Harper and Row, 1967.

<sup>64</sup> R. Walters, *op. cit.*

Richard Stillman, respectivement intitulées *Moralists and Modernizers: America's Pre-Civil War Reformers*<sup>65</sup> et *The Moral Reformers and the Modern Administrative World They Made*<sup>66</sup>. Afin de pouvoir cerner cette notion dans l'historiographie américaine, observons d'abord les limites chronologiques assignées au phénomène par les historiens qui s'y sont intéressés.

## Périodisation

### *Terminus ante quem*

L'issue de la guerre de Sécession marque une rupture dans l'élan réformateur, ne serait-ce que parce que la fin de l'esclavage met un terme à l'abolitionnisme en tant que tel<sup>67</sup>. Mais cette coupure semble également légitime selon une perspective plus générale<sup>68</sup>, en ce que les années 1860 voient poindre une certaine lassitude parmi les réformateurs<sup>69</sup>. En tout état de cause, directement ou indirectement, la guerre civile de 1861-1865 constitue un tournant dans l'histoire du mouvement. Les historiens américains, y compris ceux qui travaillent sur une plus longue durée, distinguent donc la « réforme d'avant-guerre » (*antebellum reform* ou *pre-Civil War reform*) des périodes réformatrices postérieures<sup>70</sup>. En l'absence de toute controverse sur ce point, il paraît fondé de les suivre dans leur choix chronologique.

### *Terminus post quem*

Il n'existe pas, dans l'histoire des États-Unis, d'événement propre à définir le début du mouvement de « Réforme » qui soit aussi crucial que la guerre de Sécession l'est pour sa fin : les dates proposées pour marquer ce début varient, selon les chercheurs et les éclairages qu'ils portent sur tel ou tel aspect de la « Réforme », entre 1815 et 1830.

---

<sup>65</sup> S. Mintz, *op. cit.*

<sup>66</sup> Richard J. Stillman II, *Creating the American State: The Moral Reformers and the Modern Administrative World They Made*, Tuscaloosa, University of Alabama Press, 1998.

<sup>67</sup> L'esclavage est aboli au terme du 13<sup>e</sup> amendement à la Constitution fédérale (décembre 1865).

<sup>68</sup> « The Civil War [...] uprooted certain of the crasser growths of those vigorous years. » (Vernon L. Parrington, *Main Currents in American Thought*, vol. II, *The Romantic Revolution in America, 1800-1860*, Norman, University of Oklahoma Press, 1987 [1927], p. xi)

<sup>69</sup> « [...] fatigue and a lack of results began dampening enthusiasm » (R. Walters, *op. cit.*, p. 17).

<sup>70</sup> Pour la période postérieure à la guerre de Sécession, les historiens parlent ainsi de *Reconstruction* (1865-1877) et de *Gilded Age* (1865-1896).

De fait, dans les années 1830, la réforme du système pénitentiaire est déjà bien entamée, de même que les campagnes abolitionnistes, alors que le fouriérisme n'est introduit qu'à la fin de la décennie et que le féminisme, en tant que mouvement constitué (*Woman's Rights Movement*), ne prend naissance qu'en 1848. Les historiens, ne serait-ce qu'en fonction de leur intérêt pour un courant précoce ou tardif, ont ainsi tendance à ne pas adopter le même découpage chronologique. Plus généralement, ceux qui optent pour une date précoce (1815<sup>71</sup>) mettent en avant la fin de la guerre avec l'Angleterre et les premières vellétés réformatrices<sup>72</sup> ; celles-ci semblent confirmer le souhait de rompre avec la période coloniale, souhait qui se manifeste au sein d'une société américaine ayant déclaré son indépendance et désireuse d'affirmer son identité nationale<sup>73</sup>. Les historiens optant pour une borne d'entrée plus tardive<sup>74</sup> considèrent que le plein développement du mouvement de réforme n'arrive que vers 1825<sup>75</sup> ou 1830, choix que conforte l'âge des réformateurs, fils des acteurs de la guerre d'Indépendance et trop jeunes pour avoir pris une part active à la Révolution. À cet égard, 1830 « marque, de fait, l'affirmation d'un *leadership* par la génération née après la Révolution. Leurs pères avaient conquis l'indépendance ; cette génération avait à confirmer ces acquis<sup>76</sup>. » On notera aussi que les historiens du fait religieux, plus généralement ceux qui confèrent à l'évangélisme une place prépondérante dans la genèse de la « Réforme<sup>77</sup> », tendent à faire commencer leurs travaux au tout début du siècle, ce qui correspond non seulement à l'élection de Jefferson à la présidence de la République (novembre 1800) mais surtout au deuxième « réveil religieux » (*Second Great Awakening*, début du XIXe siècle<sup>78</sup>). Néanmoins, ils se concentrent

---

<sup>71</sup> Arthur Ekirch, Ronald Walters, Laurence Veysey ou Fred Somkin, par exemple.

<sup>72</sup> « As early as 1815 Americans had begun to generate what would be the most fervent and diverse outburst of reform energy in American history. » (R. Walters, *op. cit.*, p. ix)

<sup>73</sup> « [...] the War of 1812 [...] hastened the development of nineteenth-century ideals » (V. Parrington, *op. cit.*, p. xi).

<sup>74</sup> Tels Henry Commager, Edward Douglas Branch, Russell Nye...

<sup>75</sup> Arthur Weinberg commence son étude sur l'utopie à cette date et exclut la période antérieure parce que, selon lui, les préoccupations y sont différentes ; « [...] it was not until 1825 that "complete" solutions caught the imagination of the people. » (Arthur Weinberg, *Passport to Utopia; Great Panaceas in American History*, Chicago, Quadrangle Books, 1968, p. 5)

<sup>76</sup> « [1830] does mark [...] the assumption of leadership of that generation born after the Revolution. Their fathers won independence; this generation had to confirm it. » (Russell Nye, *Society and Culture in America, 1830-1860*, New York, Harper and Row, 1974, p. xiii)

<sup>77</sup> Par exemple Timothy Smith, Whitney Cross, Clifford Griffin, etc.

<sup>78</sup> Différentes bornes d'entrée sont proposées pour ce « Réveil » ; il est certain qu'avec la conversion et les débuts du célèbre prédicateur Charles Grandison Finney, en 1821, le phénomène s'impose pleinement, mais sa première phase remonte aux toutes dernières années du XVIIIe



ensuite sur le milieu du siècle, lorsqu'il s'agit d'établir le lien entre la religion et la « Réforme » proprement dite<sup>79</sup>. Leurs choix chronologiques suivent donc ceux des autres historiens : début dès les premières décennies du XIXe siècle, accent mis sur la période qui va de 1830 à 1850 ou 1860.

De fait, sur un plan plus général, les différences dans la datation s'expliquent également par l'intensité variable du mouvement au fil de la période : si tous les historiens s'accordent pour penser que les années 1830 et 1840 correspondent aux États-Unis à une période d'activité réformatrice forte et généralisée, certains en ignorent les prémices alors que d'autres préfèrent les prendre en compte. Ronald Walters explicite clairement le caractère chronologiquement évolutif de la « Réforme » : loin d'avoir surgi d'un seul coup, celle-ci, selon lui, « est arrivée par vagues, avec une décennie ou plus d'intense activité, suivie, en ce qui concerne les problèmes sociaux, de périodes de relative apathie ». Et d'ajouter : « Né après la guerre de 1812, le mouvement de l'*Antebellum Reform* atteint un sommet dans les années 1830 et 1840, reflue durant la décennie 1850, et ne semble pour ainsi dire plus d'actualité vingt ans plus tard<sup>80</sup>. »

Sans entrer autant dans le détail, Steven Mintz distingue également un tournant<sup>81</sup> vers les années 1840 : pour lui, les courants de réforme qui commencent à émerger durant cette décennie sont « plus déterminés, plus réalistes, et aussi plus sérieux et plus bureaucratiques que leurs prédécesseurs<sup>82</sup> » : il y aurait bien ainsi une sorte de période « naïve » de la réforme, un commencement durant lequel les choses se mettent en place, sans avoir encore atteint leur pleine mesure.

Ces diverses prises de position n'épuisent pas le débat. Il n'y a d'ailleurs pas lieu d'approfondir ici la discussion sur ce point. Retenons que pour appréhender le mouvement réformateur dans son ensemble, il paraît légitime,

---

siècle, les villes de la Nouvelle-Angleterre étant alors ravivées dans leur foi, d'une manière simple et calme qui certes contraste avec l'hystérie des revivals qui se produiront dans l'Ouest par la suite.

<sup>79</sup> Voir notamment les travaux de Timothy Smith.

<sup>80</sup> « [The movement] has come in waves, with a decade or more of intense activity followed by periods of relative apathy about social problems. Arising after the War of 1812, antebellum reform crested in the 1830s and 1840s, declined in the 1850s, and seemed almost quaint by the 1870. » (R. Walters, *op. cit.*, p. ix)

<sup>81</sup> « Even before the Civil War, the character of moral reform had visibly shifted. » (S. Mintz, *op. cit.*, p. 76)

<sup>82</sup> Adjectifs utilisés pour les qualifier : « more tough-minded, more realistic, and more professional and bureaucratic than their predecessors » (*idem*).

concernant les États-Unis, de faire porter ce cadrage introductif sur les années 1815-1861, tout en gardant à l'esprit que les décennies 1830 et 1840, qui correspondent en France à la monarchie de Juillet et la Seconde République, sont sans doute les plus riches et se prêtent donc particulièrement bien à la comparaison et à l'étude des interactions entre les deux pays. C'est d'ailleurs la périodisation qui sera le plus souvent retenue dans la suite de la thèse, concernant l'analyse, successivement, de l'abolitionnisme et du féminisme, dans les deux aires nationales, du fouriérisme aux États-Unis et de la réforme pénitentiaire en France.

### **Cadre géographique**

Délimiter le cadre géographique pose globalement moins de problèmes que fixer les limites chronologiques : au point de vue général, il est acquis que la « Réforme » américaine se définit comme un phénomène du Nord de l'Union.

D'abord, le Sud du pays en est globalement exclu. Si les habitants de la région n'étaient pas tous propriétaires terriens et possesseurs d'esclaves, loin de là, c'est cependant la structure de la plantation traditionnelle qui y domine la vie politique, économique et culturelle. Or, il est évident que les partisans du système de la plantation n'entendent pas faire disparaître l'esclavage. En plus de cette incompatibilité manifeste avec l'abolitionnisme, les autres composantes de la « Réforme » n'apparaissent pas davantage susceptibles de s'implanter dans la partie Sud de l'Union : les structures traditionnelles, qui confèrent à l'exploitation le statut de cellule sociale et politique<sup>83</sup>, sont telles que les revendications féministes ne s'y élèvent pas ; le principe d'organisation associationniste du travail ne peut, non plus, s'implanter dans une zone peu industrialisée et grande consommatrice de main-d'œuvre servile ; quant au système des pénalités, dans une région où la prison apparaît comme une peine inadaptée aux esclaves, car elle entraîne l'immobilisation de la force de travail pour des personnes déjà privées de liberté, c'est un système de type colonial qui globalement continue d'être appliqué : justice expéditive, flagellation et bannissement restent davantage mis en pratique que le projet de code pénal proposé par Livingston à la Louisiane.

---

<sup>83</sup> Le propriétaire vote pour les siens, à savoir lui-même, son épouse, ses enfants et ses esclaves.

Au Nord en revanche, le plus souvent en suivant le même parcours que celui du renouveau évangélique protestant, l'esprit réformateur se propage rapidement. Plus précisément, on peut identifier deux foyers particulièrement actifs, à savoir la Nouvelle-Angleterre, notamment la ville de Boston, et l'État de New York, à la fois la métropole et la partie Nord de l'État, qu'on a appelée le *Burned-Over District* et à laquelle Whitney Cross a consacré une étude devenue classique<sup>84</sup>.

Notons par ailleurs que la « Réforme » se définit principalement comme un phénomène urbain. Sans nier le fait que certains réseaux militants recrutent jusque dans les campagnes<sup>85</sup>, on constate que les membres des mouvements qui défendent une revendication réformatrice résident surtout dans les métropoles — à ce sujet, il faut bien entendu prendre en compte le taux d'urbanisation, encore faible quoiqu'en progression<sup>86</sup>, et ceux qui négligent cette donnée<sup>87</sup> s'exposent à des erreurs d'appréciation. Les foyers des mouvements de « réforme » sont situés majoritairement dans les villes, point qui renforce d'ailleurs l'ancrage géographique du phénomène dans la partie Nord-Est du pays — c'est en effet là, entre 1830 et 1850, que sont situés tous les très grands centres urbains<sup>88</sup>.

Enfin, les historiens appellent parfois à un « rééquilibrage » en faveur de l'Ouest. À ce sujet, si le renouveau religieux constitua bien un phénomène d'une grande ampleur dans les États et les territoires de la Frontière (*Frontier*), toutefois, à l'exception partielle de l'associationnisme, les principaux foyers réformateurs se trouvaient plutôt sur la côte Est. Cette donnée relativise le poids

---

<sup>84</sup> Whitney Cross, *The Burned-Over District; The Social and Intellectual History of Enthusiastic Religion in Western New York, 1800-1850*, Ithaca, Cornell UP, 1950.

<sup>85</sup> Voir, à propos de l'abolitionnisme, John W. Quist, « "The Great Majority of Our Subscribers Are Farmers": The Michigan Abolitionist Constituency of the 1840s », *Journal of the Early Republic*, vol. XIV, 1994, pp. 325-358. Rappelons cependant que le Michigan, sur lequel porte cette étude, se situe loin de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York, et que les conclusions de cet article ne valent pas nécessairement pour la Côte Est.

<sup>86</sup> Selon les statistiques américaines, en 1830, le taux d'urbanisation est estimé à 8,8% de la population (dont le chiffre total atteint 12 888 000) ; il s'élève à 15,3% vingt ans plus tard (sur 23 192 000 habitants).

<sup>87</sup> C'est par exemple le cas de David Donald en ce qui concerne les abolitionnistes : il conclut à la forte implantation rurale du mouvement abolitionniste parce que seuls 12% des membres de l'échantillon qu'il analyse sont nés dans les « grandes villes » du pays (David Donald, « Toward a Reconsideration of Abolitionists », dans *Lincoln Reconsidered: Essays on the Civil War Era*, New York, Vintage Book, 1989 [1956], pp. 19-36)... mais si l'on compare ce chiffre aux données concernant l'ensemble de la population, on s'aperçoit qu'il représente environ le double de la moyenne nationale, ce qui invite à relativiser le caractère rural du mouvement.

<sup>88</sup> Les quatre villes qui comptent plus de 40 000 habitants en 1820 et plus de 170 000 à la veille de la guerre de Sécession sont New York (qui passe de 123 700 à 1 080 330 habitants en l'espace de quarante ans), Philadelphie, Baltimore et Boston.

de l'Ouest tout en n'invalidant en aucune manière cette dimension, qui, de fait, prendra toute son importance à partir de la seconde moitié des années 1840, avec la notion de « Destinée manifeste » (*Manifest Destiny*). Les réalités expansionnistes que recouvrait cette formule présentaient en apparence certaines incompatibilités avec la « Réforme », notamment dans la dimension abolitionniste de cette dernière<sup>89</sup>, mais elle n'en relevait pas moins de l'esprit du temps. Il serait hors de propos de présenter de manière exhaustive la « Destinée manifeste » et les questions historiographiques qui lui sont liées. Précisons seulement les caractéristiques principales de cette notion, que certains n'hésitent pas à présenter comme une idéologie<sup>90</sup>, à défaut d'y voir une véritable doctrine stratégique<sup>91</sup>. C'est un article intitulé « Annexation », publié par John O'Sullivan en 1845, dans la *Democratic Review* dont il était le fondateur<sup>92</sup> et le rédacteur en chef<sup>93</sup>, qui institua l'expression, nommant ainsi une réalité qui existait déjà depuis une vingtaine d'années. De manière extrêmement schématique, le principe peut s'énoncer ainsi : dans un pays défini, entre autres, par les chances qu'il offre, par son caractère ouvert, dans le domaine socio-économique, politique ou géographique, la conquête de nouveaux espaces, conquête au premier chef territoriale, constitue une mission à remplir pour le peuple élu que représentent les États-Unis aux yeux de leurs propres citoyens. L'expansion vers l'Ouest, réalisée au nom de la liberté et dans le cadre national d'un impératif supérieur, devient ainsi le symbole de la « Destinée manifeste » américaine.

---

<sup>89</sup> L'incompatibilité apparaît dans le cas de la conquête de territoires esclavagistes, par exemple. Sur l'opposition à l'expansion, voir Hubert Perrier, « De la destinée de l'Amérique. Nature et place des arguments anti-expansionnistes aux États-Unis (années 1830-1840) », dans Françoise Clary (dir.), *La Destinée manifeste des États-Unis au XIXe siècle, aspects culturels, géopolitiques et idéologiques*, colloque de l'ERAC-CETAS, Mont-Saint-Aignan, publications de l'Université de Rouen, 2000.

<sup>90</sup> Anders Stephanson, *Manifest Destiny, American Expansionism and the Empire of Right*, New York, Hill and Wang, 1995. L'auteur explique que son ouvrage consiste d'abord, même si c'est de manière non exclusive, en l'étude d'une idéologie (« a study of ideology », p. xiii), en l'occurrence une idéologie nationale (« [...] the "original" part here is about national ideology », p. xiv).

<sup>91</sup> « [...] it was not a strategic doctrine » (*ibid.*, p. xiv).

<sup>92</sup> O'Sullivan lance cette revue en 1837 après avoir recueilli l'avis de Jackson et Van Buren ; il souhaite donner une assise intellectuelle au mouvement démocrate symbolisé par le président sortant.

<sup>93</sup> La tradition attribue à O'Sullivan la paternité de cet article anonyme, mais elle a été remise en question ; à ce sujet, voir Linda S. Hudson, *Mistress of Manifest Destiny. A Biography of Jane McManus Storm Cazneau, 1807-1878*, Austin, Texas State Historical Association, 2001.

## Définition de *Reform* et d'autres termes connexes

Avant de se pencher sur les définitions que les chercheurs américains donnent de la notion de *Reform* et sur l'usage que les contemporains en ont fait, on peut remarquer que les dictionnaires français précisent souvent que plusieurs sens se rapportent au mot « réforme ». Le *Nouveau Petit Robert*<sup>94</sup> indique ainsi, à l'entrée n°3 de ce terme : « Changement profond apporté dans la forme d'une institution afin de l'améliorer, d'en obtenir de meilleurs résultats », puis ajoute, dans la même entrée, l'emploi spécialisé : « Amélioration partielle et progressive de l'ordre social (opposé à révolution) ». Aux États-Unis, une différence similaire semble exister concernant le caractère plus ou moins accentué des transformations sociétales. Le dictionnaire *Merriam-Webster* distingue en effet plusieurs sens au verbe « *to reform* » : « 1 a : to put or change into an improved form or condition, b : to amend or improve by change of form or removal of faults or abuses », mais aussi « 2 : to put an end to (an evil) by enforcing or introducing a better method or course of action » et « 3 : to induce or cause to abandon evil ways », avec l'exemple « reform a drunkard<sup>95</sup> ».

Par ailleurs, on peut également noter que si, en français, le terme « révolutionnaire » au sens de « partisan de changements radicaux et soudains, dans quelque domaine que ce soit<sup>96</sup> » date de 1794<sup>97</sup>, c'est seulement un peu plus tard, dans la première moitié du XIXe siècle, qu'apparaissent les usages politiques de « réformiste<sup>98</sup> », qui tend à s'opposer à « révolutionnaire », et de « radical<sup>99</sup> », dans les deux cas à partir de l'anglais. Rappelons que pour éviter

---

<sup>94</sup> *Nouveau Petit Robert*, *op. cit.*

<sup>95</sup> <http://www.merriam-webster.com> (dernière consultation le 21/03/2003).

<sup>96</sup> *Nouveau Petit Robert*, *op. cit.*

<sup>97</sup> *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, dictionnaires Le Robert, nouvelle éd. 1994.

<sup>98</sup> Le terme « réformiste » « est emprunté (1834) à l'anglais *reformist* [...]. En français, *réformiste* s'est d'abord employé à propos des partisans de la réforme électorale en Angleterre, puis généralement de tout partisan des réformes politiques, également comme adjectif (1842, *banquet*, *pétition réformiste*). Dès 1841, il désigne spécialement le partisan de réformes politiques légales et progressives destinées à faire évoluer la société vers plus de justice sociale, en opposition à révolutionnaire. » (*Dictionnaire historique...*, *op. cit.*).

<sup>99</sup> « L'emploi spécialisé de l'adjectif et du nom [radical] en politique (1820) est emprunté à l'anglais *radical* adj. (1398), de même origine que le français, qui, à partir du sens de « complet, absolu », a pris la valeur de « qui remonte à la source, aux principes fondamentaux, qui va jusqu'au bout de ses conséquences » (1651). De cet emploi procède l'expression *radical reform* « réforme radicale » (v. 1786), à l'origine du nom donné, d'abord en mauvaise part, aux partisans les plus convaincus de la nécessité d'une réforme démocratique totale parmi les membres du parti libéral (1802). En français, le mot s'est d'abord employé dans un contexte britannique puis s'est acclimaté en France (1831)... » (*Dictionnaire historique...*, *op. cit.*).

toute ambiguïté et tout anachronisme, on a choisi, dans la présente étude, de traduire *reformer* par « réformateur » plutôt que par « réformiste ».

Les dictionnaires de langue anglaise datent de plus tôt l'apparition des termes « *reformer* » ou « *radical* », mais à première vue, c'est surtout durant les années sur lesquelles porte la présente recherche qu'apparaît, en France, un besoin important de définition du mouvement social et de ses multiples formes, des diverses philosophies desquelles il relève et de ses possibles degrés d'intensité. Qu'une partie des nouvelles acceptions provienne directement de l'anglais constitue un indice de l'intérêt que les Français portent à la situation socio-politique hors de leurs frontières et de la connaissance qu'ils en ont, en même temps que de la nécessité qu'ils ressentent, d'adopter un certain nombre de termes pour rendre compte du contexte dans lequel eux-mêmes évoluent.

### Usage lexical au XIXe siècle

Aux États-Unis, dès le deuxième quart du XIXe siècle, les contemporains employaient déjà couramment les termes de *Reform* et de *reformers*. Quelle que fût alors l'unité réelle du mouvement, l'époque se caractérisait en tout cas par une aspiration à améliorer la société et à corriger, voire à régénérer l'être humain. On connaît la fameuse formule de Ralph Waldo Emerson : « Pourquoi l'homme est-il né sinon pour être un Réformateur, le Reconstructeur de ce que l'homme a construit [...] ; pour restaurer la vérité et le bien, imitant la grande Nature qui nous rassemble tous en son sein<sup>100</sup> ? » Emerson parle encore de la « doctrine de la "Réforme" », qu'il définit comme un « nouvel esprit » (« *a new spirit* ») — il s'agit d'un état d'esprit et non, on le remarquera, d'un programme concret de changements sociaux. Il lui arrive également de ne pas se montrer enthousiaste pour le phénomène, qu'il qualifie alors d'« immense futilité des projets élaborés en vue de sauver le monde<sup>101</sup> ».

Mais, qu'il l'emploie en bonne ou en mauvaise part, Emerson est loin d'être le seul à utiliser ce vocabulaire, et c'est ce qui importe ici. Ainsi, en 1829, Frances Wright exhorte à l'action en ces termes : « C'est à la réforme, non pas

---

<sup>100</sup> « What is a man born for but to be a Reformer, a Remaker of what man has made [...]; a restorer of truth and good, imitating the great Nature which embosoms us all? » (Ralph Waldo Emerson, « Man the Reformer », dans *Nature, Addresses, and Lectures*, Boston, J. Munroe, 1849 [1841]).

<sup>101</sup> « the enormous futility of projects for salvation of the world » (cité dans Stewart Hall Holbrook, *Dreamers of the American Dream*, Garden City, Doubleday, 1957, p. 343).

superficielle ou partielle, mais radicale et universelle, qu'il est appelé<sup>102</sup>. » Ceux qu'on a nommés les socialistes utopiques ne sont pas en reste : Bronson Alcott, par exemple, décrivant la vie en communauté, la place dans un contexte plus général (elle fait selon lui partie des « étapes de la réforme<sup>103</sup> »), cependant que les partisans du fouriérisme affirment leur appartenance au mouvement général tout en refusant parfois l'appellation trop générale et à leurs yeux quelque peu galvaudée de *reformers*<sup>104</sup>. Les abolitionnistes font usage du même champ sémantique : Wendell Phillips trace ainsi le portrait du « réformateur » (*reformer*) : « le réformateur ne se soucie pas des effectifs, ne cherche pas la célébrité et s'occupe d'idées, de conscience et d'intelligence... il peut attendre ses partisans. Il ne compte pas sur le succès, il ne s'en inquiète pas non plus<sup>105</sup>. » Quant à Horace Greeley, dans sa *Recollection of a Busy Life*, publiée en 1868, il semble confirmer, par l'usage courant qu'il fait des termes *Reform* et *reformer* (ce dernier étant d'ailleurs défini avant tout comme un être moral, qui regarde d'abord en lui-même, se conduit correctement, etc.), que ces mots sont désormais, au lendemain de la guerre de Sécession, définitivement entrés dans le vocabulaire américain, alors que leur apparition ne se situe que quelques décennies plus tôt.

Cela dit, le sens de ces termes n'apparaît pas très précisément arrêté. Il reste large ; en fin de compte, le flou de ces définitions, qui toutes partagent néanmoins un certain nombre de points communs et renvoient à une réalité connue des contemporains, suggère le caractère protéiforme du mouvement en même temps que son importance dans la société américaine de l'époque.

---

<sup>102</sup> « Reform, and that not slight nor partial, but radical and universal, is called for. » (Frances Wright, *A Course of Popular Lectures*, New York, 1829, lecture VII, « Of Existing Evils and Their Remedy », citée dans H. Commager (ed.), *op. cit.*, p. 39)

<sup>103</sup> « in these steps of Reform » (*ibid.*, p. 42).

<sup>104</sup> « a name so much abused as that of "Reformer" » (« The American Associationists », *The United States Democratic Review*, vol. XVIII, n°92, fév. 1846, p. 142

[http://cdl.library.cornell.edu/cgi-](http://cdl.library.cornell.edu/cgi-bin/moa/pageviewer?frames=1&coll=moa&view=50&root=%2Fmoa%2Fusde%2Fusde0018%2F&tif=00148.TIF&cite=http%3A%2F%2Fcdl.library.cornell.edu%2Fcgi-bin%2Fmoa%2Fmoa-cgi%3Fnotisid%3DAGD1642-0018-40)

[bin/moa/pageviewer?frames=1&coll=moa&view=50&root=%2Fmoa%2Fusde%2Fusde0018%2F&tif=00148.TIF&cite=http%3A%2F%2Fcdl.library.cornell.edu%2Fcgi-bin%2Fmoa%2Fmoa-cgi%3Fnotisid%3DAGD1642-0018-40](http://cdl.library.cornell.edu/cgi-bin/moa/pageviewer?frames=1&coll=moa&view=50&root=%2Fmoa%2Fusde%2Fusde0018%2F&tif=00148.TIF&cite=http%3A%2F%2Fcdl.library.cornell.edu%2Fcgi-bin%2Fmoa%2Fmoa-cgi%3Fnotisid%3DAGD1642-0018-40), dernière consultation le 25/04/2003).

<sup>105</sup> « The reformer is careless of numbers, disregards popularity and deals only with ideas, conscience and common sense... he can wait for his followers. He neither expects, nor is overanxious for success » (cité dans Alden Whitman (ed.), *Americans Reformers: an H.W. Wilson Biographical Dictionary*, New York, H. W. Wilson, 1985, p. xiii).

## Utilisation du terme par les historiens

Si les sources attestent amplement l'usage des vocables *Reform* et *reformers* par les contemporains, il convient d'examiner les définitions qu'en ont données les historiens. À vrai dire, beaucoup de chercheurs américains utilisent le mot de *Reform* et/ou celui de *reformers*, mais bien peu se sont souciés de définir avec précision le mouvement qu'ils étudient ou les individus et les groupes qui le composaient ; divers termes plus ou moins proches sont souvent utilisés indifféremment. Ronald Walters, dans sa synthèse de 1978<sup>106</sup>, en dépit d'un intérêt affiché pour les nuances entre mots voisins, tend finalement à illustrer le relatif manque d'attention porté aux définitions rigoureuses, qui semble assez répandu, du moins sur ce sujet, chez ses collègues des États-Unis ; il lui arrive en effet d'abandonner les questions qu'il pose avant d'avoir fini d'y répondre. « Il est temps d'aborder un épineux problème de terminologie. Celui-ci concerne les mots "radical" et "réformateur"<sup>107</sup> », annonce-t-il dès la préface, avant de donner une définition de chacun des concepts : « Par *radicals* j'entends ceux qui souhaitent changer la structure de la société. Par *reformers* j'entends ceux qui souhaitent améliorer les individus ou les dispositions existantes sur le plan social, économique et politique. » Il ajoute peu après : « Les radicaux cherchent à modifier l'ordre actuel des choses, alors que les réformateurs, s'ils réussissent dans leur tâche, le renforceront en lui permettant de mieux fonctionner<sup>108</sup>. » Et de résumer ensuite la distinction entre *radicals* et *reformers* : « ceux qui veulent un changement total » *versus* « ceux qui veulent une situation améliorée par rapport à l'actuelle<sup>109</sup> ». Néanmoins, après avoir apporté cette précision et souligné l'importance de la différence sur le plan théorique, R. Walters change de perspective et annonce que dans la pratique, il est souvent impossible de conserver cette distinction, tant elle est fragile, entre des termes qui sont, finalement, tous deux proches et dénotent une attitude progressiste<sup>110</sup>. Affirmant que la ligne de partage est bien mince et que le débat

---

<sup>106</sup> R. Walters, *op. cit.*

<sup>107</sup> « It is time to face up to a serious problem in terminology. It concerns the words "radical" and "reformer" » (*ibid.*, p. xii).

<sup>108</sup> « By radicals I mean those who wish to change the structure of society. By reformers I mean those who wish to improve individuals or existing social, economic, and political arrangements. [...] Radicals seek to overturn the present order, while successful reformers may actually strengthen it by making it work better. » (*idem*)

<sup>109</sup> « people who want total change » *versus* « those who want a better version of what they have » (*ibid.*, p. xiii).

<sup>110</sup> « In practice the distinction frequently breaks down. » (*idem*)



terminologique ne saurait être tranché, R. Walters illustre ici une distinction intéressante mais effectivement très fragile, sur laquelle il est donc difficile de s'appuyer pour proposer une définition stricte des termes *Reform* et *reformer*.

Les autres historiens américains ne se donnent pas tous la peine de caractériser l'objet de leur recherche. Le fait que beaucoup d'études soient centrées sur un courant de réforme en particulier (abolitionnisme, féminisme, tempérance, etc.) ne les y incite sans doute guère. Parmi les quelques synthèses disponibles, l'accent est mis sur des aspects variés, mais certaines caractéristiques se retrouvent. Ainsi Arthur Schlesinger Sr. décrit-il le réformateur sous les traits d'une personne agissant à contre-courant de l'ordre établi, comme « un perturbateur de la paix sociale<sup>111</sup> », qui « pénètre sans autorisation dans des territoires interdits et inflige des coups et blessures à l'auto-satisfaction humaine<sup>112</sup> ». Steven Mintz utilise un semblable vocabulaire, lié à la contestation, lorsqu'il présente les réformateurs comme « ces Américains qui refusent d'accepter l'idée que l'ordre social existant est le meilleur, que la société doit accepter ses pires fléaux<sup>113</sup> ». Edward Spann parle également d'une « culture dissidente<sup>114</sup> », à propos notamment des réformateurs impliqués dans le mouvement des communautés utopiques : sans réellement donner de définition, il présente, pour caractériser l'esprit de la « Réforme », une notion — la dissidence — selon lui typique de cet esprit. Arthur Weinberg, lui aussi davantage intéressé par l'élément utopiste que par la réforme dans son ensemble, commence par reprendre l'image du perturbateur pour décrire ceux qu'il appelle les « amateurs de panacées » (*panaceists*<sup>115</sup>) ; il souligne également, comme plusieurs de ses collègues, que ces individus étaient versés

---

<sup>111</sup> « a disturber of the social peace » (A. Schlesinger (1922), cité par A. Whitman (ed.), *op. cit.*, p. xiii).

<sup>112</sup> « [The reformer] trespasses on forbidden ground and commits assault and battery on human complacency. » (*idem*)

<sup>113</sup> « [...] those Americans who refused to accept the idea that the existing social order was the best possible, that society must accept its greatest evils » (S. Mintz, *op. cit.*, p. xxii).

<sup>114</sup> « culture of dissent » (Edward K. Spann, *Brotherly Tomorrows: Movements for a Cooperative Society in America, 1820-1920*, New York, Columbia UP, 1989, p. 9).

<sup>115</sup> « They were [...] disturbers of the peace in that they challenged the status quo for the benefit of all mankind, or for a specific group or class. They dared to upset the equilibrium of the society » (A. Weinberg, *op. cit.*, p. 4). Il n'existe pas de mot français pour désigner ceux qui croient en la panacée, alors que *panaceist* est répertorié comme appartenant à la langue anglaise (*Forthright's Phrontistery* propose la définition suivante : « believer in panaceas » <http://phrontistery.50megs.com/p.html>, dernière consultation le 07/07/2003)

autant dans la théorie que dans l'action<sup>116</sup>. Après ces mises au point, il rapproche les notions de *panaceist* et de *reformer*, mais sans préciser clairement ce qu'il entend par ce dernier terme. A. Weinberg procède avant tout par comparaison pour montrer ce que les uns et les autres sont ou ne sont pas ; ainsi, pour lui, les utopistes sont-ils plus radicaux que leurs contemporains réformateurs :

While every panaceist embraces reform, he has something grander in mind. The reformer is usually more limited in his objectives: he does not believe his scheme will solve the total problem. It may not even solve the specific problem, but it will alleviate it; it will soothe, it will make life a little more bearable. The panaceist, on the other hand, is all-inclusive, dogmatic. He is an absolutist, bold and opinionated. His is the only way: Follow me — mine is the road to the millenium. [...] The panaceist is convinced that his fellowmen need him because their lives are empty, dreary, desperate<sup>117</sup>.

Cette comparaison est utile, mais une telle définition du « réformateur », outre qu'elle garde un caractère relatif, en ce que les termes (*panaceist versus reformer*) sont partiellement définis l'un par rapport à l'autre, ressemble davantage à ce que propose un dictionnaire de langue française, de manière générique, qu'aux autres définitions historiques des réformateurs américains du XIXe siècle. Elle ne permet pas de cerner les notions avec une réelle précision, d'autant qu'elle ne s'applique qu'imparfaitement aux faits : certains acteurs du mouvement que la très grande majorité des études tiennent pour des réformateurs ne limitaient pas leurs objectifs à un problème unique et ne visaient rien de moins que la régénération et le salut de la société — tel Garrison, par exemple.

D'autres historiens confrontent directement le terme de « réformateur » (*reformer*) à tel autre. C'est le cas de Alden Whitman, qui, devant opérer des choix en vue d'un recueil de notices biographiques, décide de présenter d'une manière équilibrée les « réformateurs modérés » (*moderate reformers*) et les « critiques sociaux plus radicaux » (*more radical social critics*) : si, pour lui, les deux tendances relèvent de la « Réforme » américaine, néanmoins « certains réformateurs se montrent raisonnables dans la manière dont ils présentent leurs arguments, sans heurt, ne visant que de modestes changements à la situation

---

<sup>116</sup> « [they] were not only dreamers or visionaries; they were doers » (A. Weinberg, *op. cit.*, p. 4). Cette idée se retrouve à divers degrés chez d'autres historiens, tel Steven Mintz : « [reformers] stress[ed] deeds rather than creeds » (S. Mintz, *op. cit.*, p. xx).

<sup>117</sup> A. Weinberg, *op. cit.*, p. 7.

sociale, alors que d'autres réclament de fondamentales transformations de structure, parfois dans un langage vigoureux<sup>118</sup> ». Cette opposition rappelle celle de Ronald Walters entre « réformateurs » (*reformers*) et « radicaux » (*radicals*), elle reste fragile malgré son utilité ponctuelle. Pour Charles Edgley et Dennis Brissett<sup>119</sup>, les réformateurs de la première moitié du siècle sont avant tout, dans l'idéologie et dans la pratique, les pionniers de l'ingérence de l'État et de la société civile dans la vie privée, en ce que, « fouineurs » (*meddlers*) dans tous les domaines, ils posent les bases d'une immixtion systématique dans les domaines les plus intimes de l'espace individuel. On retrouve cette approche, bien que souvent présentée de manière moins tranchée, chez les historiens qui voient dans la réforme le souci de moraliser les classes potentiellement dangereuses de l'époque<sup>120</sup>.

Timothy Messer-Kruse, quant à lui, utilise les expressions « réformateurs » (*reformers*) et « mouvements de réforme d'avant-guerre » (*antebellum reform movements*), mais en tenant leur définition pour connue de ses lecteurs et donc sans fournir la sienne. En revanche, il apporte de nombreuses précisions sur le terme « radical » (*radical*) : « l'identité de *radical* aux États-Unis au milieu du XIXe siècle revêtait une signification considérable. Ses intentions dépassaient la libération et l'autonomisation des classes ; elle signifiait que ses partisans aspiraient profondément au progrès dans tous les domaines de la société<sup>121</sup>. » L'auteur, d'une manière similaire à Harvey Goldberg<sup>122</sup>, place le « radical » dans la logique d'un engagement délimité plutôt que dans celle de l'idéologie : le fait d'être *radical* ne constituerait ainsi pas un état d'esprit permanent mais qualifierait plutôt une action donnée. Dans la mesure où d'autres historiens ont utilisé cet adjectif, il peut être intéressant d'étudier maintenant l'usage du terme « radical » en relation avec celui de « Réforme » (*Reform*).

---

<sup>118</sup> « Some reformers made their cases with sweet reasonableness, seeking only modest changes in social arrangement, while others called for basic structural alterations, sometimes in strong language. » (A. Whitman (ed.), *op. cit.*, p. xiv)

<sup>119</sup> Charles Edgley et Dennis Brissett, *A Nation of Meddlers*, Boulder, Westview Press, 1999, p. 27.

<sup>120</sup> Voir par exemple Paul Boyer, *Urban Masses and Moral Order in America, 1820-1920*, Cambridge, Harvard UP, 1978.

<sup>121</sup> « To be a radical in the United States in the mid-nineteenth century was a far-reaching identity. It encompassed a broader measure of endeavor than the liberation and empowerment of class; it meant that one had a sweeping desire to effect progress in every aspect of human society » (Timothy Messer-Kruse, *The Yankee International: Marxism and the American Reform Tradition, 1848-1876*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1998, p. 4).

<sup>122</sup> Harvey Goldberg, *American Radicals: Some Problems and Personalities*, Londres, Modern Reader Paperback, 1969 [1957].

## Radical

D'un point de vue général, il n'est pas très fréquent de rencontrer dans les études américaines le terme « radicalisme » (*radicalism*) concernant les mouvements du XIXe siècle : Laurence Veysey qui, dans son recueil de textes, entend illustrer « le *radicalism* de la génération d'avant la guerre de Sécession<sup>123</sup> », ne paraît en l'occurrence pas très représentatif de l'ensemble de la recherche. En revanche, l'adjectif « radical » est souvent utilisé pour qualifier soit la « Réforme » en général, soit l'une de ses composantes ou l'une de ses figures<sup>124</sup>. Par exemple, Steven Mintz consacre un chapitre entier, sur les cinq que compte son ouvrage, à la « réforme radicale » (*radical reform*), l'expression désignant « l'effort fait pour régénérer la société américaine par l'élimination des causes sous-jacentes de péché et d'inégalité<sup>125</sup> ». Quant à ceux que S. Mintz définit comme des « réformateurs radicaux » (*radical reformers* : William Lloyd Garrison, John Humphrey Noyes, Stephen S. Foster, Theodore Weld ou Angelina Grimké), ils visent selon lui à construire « une société parfaite par le biais de l'abolition de l'esclavage, la garantie des droits des femmes et l'édification de communautés utopistes servant de schéma en vue d'un monde meilleur<sup>126</sup> » et à « libérer les individus des chaînes de l'esclavage, de l'inégalité et de la corruption<sup>127</sup> ». Le terme de *radical* est donc effectivement utilisé, mais dans un sens assez général, qui ne modifie guère l'acception courante de *ante-bellum reformers*. Dans une étude spécialisée, Bonnie Anderson justifie quant à elle le choix qu'elle fait de parler des « féministes radicales » (*radical feminists*) par les différentes significations de l'adjectif : « [...] je les ai appelées radicales parce

---

<sup>123</sup> « the radicalism of the pre-Civil War generation » (Laurence Veysey, *The Perfectionists: Radical Social Thought in the North, 1815-1860*, New York, Wiley, 1973, p. 6).

<sup>124</sup> Voir, parmi d'autres, E. Spann : « radical social idealism » (E. Spann, *op. cit.*, p. xiii) ou S. Mintz : « the radicalism of many of Mann's ideas » (S. Mintz, *op. cit.*, p. 112).

<sup>125</sup> « the effort to regenerate American society by removing the underlying sources of sin and inequality » (S. Mintz, *op. cit.*, p. xiv). La définition est reprise ensuite davantage dans le détail : « During the 1830s, a new phase of reform emerged —radical reform— which sought to regenerate society by outlawing war, eradicating slavery, eliminating racial and sexual discriminating, and creating utopian communities to serve as models for a better world. » (*ibid.*, p. 119). Sous le qualificatif de « radical », S. Mintz regroupe, au sein du mouvement général de la réforme, trois causes spécifiques, à savoir l'abolitionnisme (c'est d'ailleurs à ce courant qu'est consacrée la plus grande partie du chapitre sur la *radical reform*), le féminisme (rapidement traité) et le socialisme utopique.

<sup>126</sup> « perfect society by abolishing slavery, guaranteeing women's rights, and constructing utopian communities to serve as blueprints for a better world » (*ibid.*, p. xiv). Le terme est par ailleurs repris un peu plus loin dans l'introduction ; les réformateurs sont alors différenciés du reste de la population, avec une mention spéciale pour « les abolitionnistes les plus radicaux » (*ibid.*, p. xx).

<sup>127</sup> « liberate individuals from the coercive bonds of slavery, inequality, and corrupt custom » (*ibid.*, p. 199).

qu'elles cherchent à prendre le mal à la racine — ce qui est l'origine du mot — autant que parce qu'elles "s'éloignent considérablement des habitudes ou des traditions", ce qui en est la signification courante<sup>128</sup>. » Cette explication ne manque à première vue pas d'intérêt, mais l'auteur examine en fin de compte les mêmes figures que celles définies par d'autres historiens sous le simple terme de « *feminists* ».

Quel que soit finalement l'emploi fait de l'adjectif « radical » (*radical*), on peut avoir intérêt à cerner la notion de « Réforme » par le biais d'une comparaison avec des termes proches, à distinguer les « réformateurs » (*reformers*) des « radicaux » (*radicals*) ou à identifier, à l'intérieur du mouvement de « Réforme », une mouvance « radicale ». Néanmoins, ce travail semble délicat à réaliser à partir d'un simple relevé des occurrences dans les ouvrages car les termes sont souvent utilisés de manière trop indifférenciée. Une analyse plus poussée des individus et des groupes ayant pris part à la « Réforme » pourrait cependant permettre de dégager ultérieurement une typologie des différents courants et groupes concernés. Elle sera esquissée au cours des développements à venir, notamment par le biais de l'étude sur l'abolitionnisme. Retenons pour l'instant qu'on peut sans hésiter qualifier de « radicaux » les réformateurs engagés.

### *Définition par l'exemple*

Au lieu de chercher à définir la « Réforme » américaine par une formule synthétique ou un qualificatif approprié, certains historiens préfèrent en décrire, d'une manière plus ou moins approfondie, les diverses composantes. Ainsi l'ouvrage de Steven Mintz commence-t-il par une série d'exemples d'abord réduite mais constamment enrichie par la suite : après avoir constaté que la période est celle des premiers « efforts laïques de l'histoire visant à améliorer la société en la réformant<sup>129</sup> », l'auteur ne fournit pas de définition de la notion de « réforme ». En revanche, il illustre son propos en citant les campagnes en faveur des sourds et des aveugles, des criminels, des femmes, de la paix dans le monde et de l'abolition de l'esclavage, et complète ensuite sa description en

---

<sup>128</sup> « I have [...] called them radicals, since they sought to address root causes of social problems—the origin of that word—as well as “departing considerably from the usual or traditional,” one of its common meanings. » (Bonnie Anderson, *Joyous Greetings. The First International Women's Movement, 1830-1860*, Oxford, Oxford UP, 2000, p. 3)

<sup>129</sup> « secular efforts in history to improve society through reform » (S. Mintz, *op. cit.*, p. xiii).

évoquant, de manière plus allusive, la pauvreté, le crime, l'analphabétisme et les maladies mentales. S. Mintz ne s'arrête cependant pas là, il revient dès le paragraphe suivant à d'autres illustrations de la « Réforme » et fournit alors, à propos de la même notion, d'autres exemples concrets, différents et constituant une liste assez hétéroclite : la tempérance, la lutte contre la prostitution, les campagnes en faveur de l'Évangile et les communautés utopiques, ainsi que les nouveaux systèmes d'écoles publiques, de prisons et d'hôpitaux psychiatriques<sup>130</sup>. Il faut avouer qu'on peine quelque peu à trouver une unité dans ces énumérations, d'autant que d'autres approches sont esquissées, dont l'auteur ne précise guère le degré de compatibilité avec ses propositions précédentes. Il avance ainsi l'hypothèse selon laquelle les mouvements de réforme caractérisent la « classe sociale émergente<sup>131</sup> » ou parle de « nouvelle perspective morale<sup>132</sup> » à propos des réformateurs, qu'il présente sous les traits d'hommes ayant bâti et consolidé les institutions<sup>133</sup>. Il utilise également des expressions assez générales et vastes pour désigner la « Réforme », par exemple « un formidable défi de société<sup>134</sup> »... Les manières de cerner le mouvement et ses acteurs sont donc multiples et difficiles à réduire à une formule simple et synthétique.

C'est de manière sensiblement analogue que Henri Commager rend compte de la « Réforme » américaine, en ce qu'il ne donne aucune définition stricte de la notion ; toutefois, il consacre presque entièrement la préface de son recueil de textes, constitué de sources d'époque, à identifier et analyser dix caractéristiques du mouvement considéré dans sa globalité. Selon l'auteur, qui répertorie les aspects sous lesquels elle se présente, la « Réforme » est d'abord le produit d'une philosophie, le transcendantalisme américain ; elle revêt ensuite l'aspect d'une croisade morale en ce qu'elle est destinée à assurer l'harmonie entre l'homme et la nature ; elle est globale et remet en question toutes les institutions ; elle présente un caractère particulièrement individualiste ; elle diffère d'un mouvement de nature politique ; l'élan qui la guide est fanatique

---

<sup>130</sup> *Idem.*

<sup>131</sup> « reform was one of the characteristics that came to define the emerging social class » (S. Mintz, *op. cit.*, pp. xvii-xviii).

<sup>132</sup> « new moral perspective » (*ibid.*, p. xviii).

<sup>133</sup> « institution builders and consolidators » (*ibid.*, p. xx).

<sup>134</sup> « society's greatest endeavor » (*ibid.*, p. xxii).

mais non violent<sup>135</sup>, radical mais non révolutionnaire<sup>136</sup> ; ses acteurs, eux-mêmes non-violents, ne sont pas victimes de violences ; le mouvement de réforme présente aussi un caractère régional et segmenté ; il offre également un aspect cosmopolite ; enfin, il correspond à un aspect du romantisme. Cette liste, dans son aspect méthodique et exhaustif, pose cependant problème : en effet, non seulement il est difficile de vérifier ces dix critères pour chacune des activités réformatrices, mais surtout certains ne s'appliquent pas à des mouvements qui font pourtant indiscutablement partie de la « Réforme ». Ainsi, de nombreux abolitionnistes s'affirmaient certes non-violents, à commencer par Garrison, mais la majorité d'entre eux, y compris Garrison, fut de fait victime de violences, de l'émeute générale au meurtre en passant par les jets de projectiles durant les conférences et la menace du goudron et des plumes. Cette réserve ne saurait invalider totalement l'étude de H. Commager, cependant la réalité des courants qui constituent la « Réforme » semble trop complexe pour qu'une catégorisation systématique puisse en rendre compte avec une parfaite justesse.

### **Utopia et autres termes**

Quelques notions liées à celle de la réforme n'ont pas encore été mentionnées. C'est notamment le cas de l'« utopie » (*utopia*, ainsi que l'adjectif *utopian* qui lui correspond), dont il semble d'autant plus important de donner un aperçu que c'est en partie par ce terme qu'on a choisi de rendre compte de la situation en France.

Cette notion se trouve liée à celle de la « Réforme » américaine de plusieurs manières. C'est d'abord le cas dans les définitions générales qui peuvent être données du terme « utopie » (*utopia*), qui ont rapport avec le désir d'améliorer le monde en vue d'en faire un lieu idéal dans lequel évolue un peuple heureux, sans négliger les efforts pour transformer la société en un groupe coopératif. L'utopie serait ainsi un « idéalisme social radical<sup>137</sup> » tourné vers « une nouvelle forme de société susceptible de développer les meilleurs aspects de la nature humaine<sup>138</sup> » ; les réformateurs, par leur action, visent à atteindre cette forme d'utopie.

---

<sup>135</sup> « fanatical without being violent » (H. Commager (ed.), *op. cit.*, p. 13).

<sup>136</sup> « radical without being revolutionary » (*idem*).

<sup>137</sup> « radical social idealism » (E. Spann, *op. cit.*, p. xiii).

<sup>138</sup> « a new form of society which could nurture the better side of human nature » (*idem*).

Dans un sens plus spécialisé, la « Réforme » se réfère également très explicitement à la fois aux réalisations concrètes des « communautés utopiques », ces innombrables expériences de vie en communauté (à Oneida, Brook Farm, Hopedale Community, etc.) que Ronald Walters définit comme « de petites utopies qui, fidèles à telle ou telle théorie sociale ou religieuse, modelèrent la campagne américaine et devaient servir de modèles destinés à être imités par le reste du monde<sup>139</sup> », et, d'un point de vue plus théorique, au « socialisme utopique », celui des saint-simoniens, de Fourier ou de Owen. Dans l'une ou l'autre des deux acceptions, on devra ainsi tenir compte de la notion d'utopie, qui fait partie intégrante du mouvement réformateur.

Par ailleurs, selon un point de vue plus métaphorique, les États-Unis sont parfois présentés comme l'utopie de l'Europe, au sens où ils constituent un espace dans lequel les expérimentations en vue d'une société idéale sont possibles, une sorte de laboratoire *in vivo* pour l'Ancien Monde. On retrouve déjà cette idée chez certains contemporains<sup>140</sup>. Elle est ensuite reprise par plusieurs historiens, qui mettent en avant deux aspects de la question : d'abord, le fait que beaucoup de fondateurs de communautés utopiques étaient étrangers (les Européens partent mettre en pratique leurs théories en Amérique<sup>141</sup>) ; ensuite, l'opinion alors communément répandue que le pays incarne en lui-même un lieu utopique<sup>142</sup>, un pays ouvert à tout l'espace des possibles, surtout au sens où un système politique nouveau, à savoir une démocratie, y a été créé pour ainsi dire de toutes pièces<sup>143</sup>.

En ce qui concerne d'autres termes en relation avec la « Réforme » américaine mais qui ne sont liés qu'à tel ou tel aspect du phénomène, tels que

---

<sup>139</sup> « little utopias [which] carved out the American countryside, dedicated to one or another social or religious theory, and designed to serve as models for the rest of the world to imitate » (R. Walters, *op. cit.*, p. 39).

<sup>140</sup> Exemple parmi beaucoup d'autres, en 1849, G. Clifford déclare devant le public de l'American Institute que la nouvelle République est destinée à être « le grand laboratoire du monde » (« the grand laboratory of the world », cité dans Perry Miller, *The Life of the Mind in America, From the Revolution to the Civil War*, New York, Harcourt, Brace and World, 1965, p. 313).

<sup>141</sup> Ronald Walters, par exemple, précise d'emblée que les communautés utopiques ne sont pas, à leurs débuts, d'origine américaine (R. Walters, *op. cit.*, p. 41), puis rappelle que les structures qui leur ont succédé viennent souvent de l'étranger, dans leur philosophie (adaptation des théories de Fourier) et/ou dans leur composition (Owen, qui joue un rôle important dans le mouvement, est originaire de Grande-Bretagne).

<sup>142</sup> « America itself had long been the Utopia of European dreamers and intellectuals. » (H. Commager (ed.), *op. cit.*, p. 37)

<sup>143</sup> Sur ces questions, voir R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française*, *op. cit.*, notamment pp. 58-63.



*benevolence, voluntary association* ou *perfectionism*, deux cas se présentent : ou bien leur sens se voit précisé dans l'exposé contextuel qui suit, ou bien ils seront abordés au cours du développement, par le biais de la problématique principale à laquelle ils sont rattachés, et, le cas échéant, définis à ce moment-là.

### **Reform – reformers**

Malgré le manque de définitions précises de la part des historiens qui se sont intéressés à la « Réforme » (*Reform*) et aux « réformateurs » (*reformers*), le sens de ces notions apparaît en fin de compte relativement clair ; il est en tout cas très consensuel. Le flou définitionnel qui caractérise ces termes incontestés dans leur usage semble avant tout dû au caractère foisonnant et ouvert d'un phénomène multiforme dont l'existence en tant que tout n'est pas discutable mais dont les contours restent souples et donnent matière à discussion.

Retenons ici que la « Réforme » américaine recouvre une réalité large et aux nombreuses facettes, reconnue par les contemporains autant que par les historiens. Ses partisans, influents dans la société américaine d'avant-guerre, même s'ils ne constituent qu'une minorité numérique<sup>144</sup>, sont souvent portés par une même foi, tant religieuse que politique. On a choisi de se concentrer autant que possible sur les représentants des idéologies auxquelles cette recherche est consacrée. Il est clair toutefois que les leaders, militants et autres sympathisants engagés dans une cause particulière évoluent dans un contexte plus largement réformateur, duquel ils ne peuvent être artificiellement séparés. Ainsi l'abolitionniste Garrison apparaît-il sous les traits d'un fervent adepte de la tempérance, d'un féministe précoce, d'un pacifiste non-violent et d'un acteur de la campagne dirigée contre le repos dominical absolu, en plus d'un grippé chronique qui n'hésite pas à avoir recours à toutes sortes de médecines parallèles — potions diverses et cures hydrothérapeutiques ; Elizabeth Cady Stanton, avant de participer à la réunion fondatrice du *Woman's Rights Movement* et de revendiquer, sa vie durant, le suffrage féminin, soignait ses enfants à l'homéopathie et s'abstenait elle aussi de consommer de l'alcool ; une partie des associationnistes suivaient un régime végétarien et les pénalistes

---

<sup>144</sup> Alors que l'abolitionnisme, mouvement bien structuré, bénéficie, comparativement aux autres composantes de la « Réforme », d'une large base populaire, le taux d'adhésion aux sociétés anti-esclavagistes ne dépasse guère 1%. C'est assez dire le caractère quantitativement minoritaire de ces autres courants.

s'intéressaient pour la plupart aux questions d'éducation. Il fallait opérer des choix, cependant ; afin d'éviter la dispersion, on privilégiera, dans la suite de cette étude, les représentants des grands mouvements étudiés au cours de la présente thèse, à savoir l'abolitionnisme, le féminisme, l'associationnisme et, même si le thème revêt ici une moindre importance du fait de la démarche « interactive » ancrée en France, la réforme pénitentiaire.

## La « Réforme » en contexte

À un exposé circonstancié sur l'origine de la « Réforme » américaine, l'identité de ses partisans et autres points destinés à être abordés au fil des différentes parties, on a préféré ici un aperçu général concernant le deuxième quart du XIXe siècle américain. Autrement dit, on vise simplement à présenter le contexte général dans lequel se déroulent les événements particuliers dont il sera question au long des développements, à fournir quelques repères essentiels utiles à la comparaison.

### Contexte politique

Aux États-Unis, la période qui voit s'épanouir la « Réforme » d'avant-guerre (*Antebellum Reform*) est souvent désignée par l'expression « période jacksonienne » (*The Jacksonian Era, The Age of Jackson, etc.*<sup>145</sup>). Le fait est que Andrew Jackson, élu à la présidence en 1828 et investi en mars 1829, fait prendre un tournant durable à l'histoire de son pays, en premier lieu sur le plan politique. Homme du Tennessee rompant avec la tradition établie de l'élite de la côte Est, introduisant du fait de sa personnalité un changement de style indéniable à la Maison-Blanche, ce général issu du peuple<sup>146</sup> s'impose comme un symbole de réussite personnelle, comme le modèle de l'homme ordinaire alors exalté jusque dans l'expression « *The Age of the Common Man* » qui caractérise également la période. Son élection marque l'arrivée au pouvoir des Démocrates (*Democrats*), qui, en dépit du changement qu'ils incarnent, continuent toutefois l'œuvre de construction nationale menée depuis la Révolution.

---

<sup>145</sup> Ces expressions sont les plus courantes ; il existe cependant un grand nombre de variantes.

<sup>146</sup> Si la réalité de cette origine populaire mérite d'être relativisée, c'est en tout cas ainsi que Jackson se présente (à ce sujet, voir Bertlinda Laniel, *Le Mot « democracy » aux États-Unis de 1780 à 1856*, Saint-Étienne, publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995, p. 224).

Avec les deux mandats présidentiels de Jackson (1829-1837) puis ceux de son dauphin Martin Van Buren (1837-1841) et de l'inattendu James Polk (1845-1849), les Démocrates dominèrent la période. Et peut-être faut-il relativiser l'identité idéologique de leurs adversaires *whigs* lorsque ceux-ci accédèrent au pouvoir (en menant une campagne axée sur les valeurs démocratiques et en battant ainsi leurs adversaires sur leur propre terrain) : si John Tyler (1841-1845<sup>147</sup>) s'opposa à ses prédécesseurs jacksoniens<sup>148</sup>, il n'en conduisit pas moins une politique à certains égards typiquement démocrate, par exemple dans la controverse sur la Banque des États-Unis, en résistant à son rétablissement<sup>149</sup>. De fait, c'est dans un contexte politique démocrate que s'inscrit la période : jusqu'à la présidence de Polk et une tendance, à partir des années 1850, à la bipolarisation (*sectionalism*<sup>150</sup>) croissante entre Nord et Sud, on reste dans une époque à laquelle on peut donner des noms tels que « *The Age of Jackson* » ou « *The Age of the Common Man* ».

Il paraît clair que le deuxième quart du XIXe siècle marque une avancée de l'idée et de la pratique démocratiques dans le pays. Au sens strictement politique, cette tendance s'illustre par exemple avec la disparition du cens électoral et l'instauration du suffrage universel<sup>151</sup>. La poussée démocratique s'entend également dans le domaine sociologique, dans l'acception qu'utilise Tocqueville pour décrire les États-Unis. « Démocratie » (*democracy*) et ses dérivés s'imposent rapidement comme de véritables labels pour la période<sup>152</sup>, au

---

<sup>147</sup> À l'origine vice-président, il remplace William H. Harrison, rapidement emporté par une pneumonie après son élection à la présidence en 1841.

<sup>148</sup> L'originalité idéologique des *whigs* n'est en soi guère contestable. Sur cette question, voir Daniel Walker Howe, *The Political Culture of the American Whigs*, Chicago, University of Chicago Press, 1979.

<sup>149</sup> Jackson avait opposé son veto au renouvellement de la Banque centrale des États-Unis, favorisant ainsi l'activité de banques locales et affirmant son refus d'une institution détentrice d'un monopole susceptible d'empiéter sur les intérêts des États.

<sup>150</sup> Le conflit qui aux États-Unis oppose le Nord et le Sud met en présence des régions appelées *sections*, d'où le terme, qui ne possède pas de traduction attestée en français, de *sectionalism* (on pourrait parler de « sectionnalisme » ou de « sectionnalisation »). À partir des années 1850, on observe une nette polarisation de la vie politique américaine sur la division entre le Nord anti-esclavagiste et le Sud dominé par le système de la plantation.

<sup>151</sup> Les femmes et les esclaves sont exclus du suffrage et la grande majorité des Noirs libres ne vote pas, ce qu'on analysera le moment venu ; retenons ici que le suffrage universel inclut même les immigrants. Le nombre des électeurs pour les présidentielles passe de 356 000 en 1824 à 1 500 000 en 1836 et à 2 400 000 en 1840, ce qui représente, par rapport à la population totale du pays, une multiplication par 4 de la proportion d'électeurs.

<sup>152</sup> Dès le début du XXe siècle, des titres tels que « *The Democratic Revolution* » (Woodrow Wilson, *A History of the American People*, 5 volumes, New York, Harper and Bros., 1902) ou « *Jacksonian Democracy* » (William MacDonald, 1906, cité dans Edwin Charles Rozwenc (ed.), *The Meaning of Jacksonian Democracy*, Boston, Heath, 1963) désignent ainsi les années correspondant à la présidence de Jackson.

point de se « désidéologiser » à partir de 1840<sup>153</sup>. L'arrivée de Jackson au pouvoir marque un tournant en ce que dorénavant, la notion de démocratie n'est pas remise en question ; mieux, les valeurs auxquelles elle est associée participent de l'uniformisation et de la cohésion nationale au sein de la société américaine.

Enfin, quelles que soient les lignes de partage de nature politique qui se dessinent dans le pays, soulignons le consensus qui prédomine au sujet de la « Révolution » fondatrice des États-Unis, et qui ressort d'une manière particulièrement nette dans le cadre d'une comparaison avec la France. Pour les Américains, la séparation d'avec la Grande-Bretagne est perçue comme un événement non seulement totalement positif, mais d'une immense portée historique ; le système politique (régime républicain, fédéralisme, mécanisme des « freins et contrepoids ») est unanimement accepté et même célébré, et tous les symboles révolutionnaires (les « Pères fondateurs », la Déclaration d'Indépendance, la Constitution) font l'objet d'un véritable culte. En somme, la Révolution a été faite, et bien faite, au siècle précédent, il n'y a pas lieu de la remettre en question ni de la recommencer : même les plus radicaux parmi les réformateurs ne discutent pas les fondements politiques de la nation. Tout au plus visent-ils à parfaire cette œuvre, en cherchant à inclure telle catégorie de la population (les Noirs, les femmes...) parmi ses bénéficiaires ou à réaliser telle réforme sociale complétant les acquis politiques.

## Contexte religieux

La religion a souvent été présentée comme le moteur des mouvements de réforme. Et si Tocqueville ne précise pas le fait, Quinet le souligne : il s'agit du protestantisme — plus précisément, du protestantisme évangélique<sup>154</sup>.

Un premier « Grand Réveil » (*Great Awakening*) s'était produit entre 1740 et 1742 ; les historiens le décrivent « à la fois comme une réactualisation du protestantisme populaire du XVIIe siècle et l'apogée du piétisme évangélique présent dans les colonies sous différentes formes depuis la fin du XVIIe

---

<sup>153</sup> B. Laniel, *op. cit.*, p. 323 sq.

<sup>154</sup> Pour plus de précisions sur l'évangélisme, voir par exemple Leonard Ira Sweet, « Nineteenth-Century Evangelicalism », dans Charles H. Lippy and Peter W. Williams (ed.), *Encyclopedia of the American Religious Experience: Studies of Traditions and Movements*, New York, Scribner, 1987, pp. 875-899.

siècle<sup>155</sup>. » Quant au « Second Grand Réveil » (*Second Great Awakening*), caractéristique du premier XIXe siècle, malgré les travaux de certains chercheurs soucieux de le replacer dans une perspective transatlantique<sup>156</sup>, il est traditionnellement considéré comme un phénomène ayant contribué à la démocratisation du christianisme américain : on continue généralement d'y voir avant tout l'origine de la tradition évangélique populaire<sup>157</sup>.

Le phénomène du « Second Grand Réveil » est marqué par la figure de Charles Grandison Finney, prédicateur itinérant presbytérien, particulièrement actif dans l'État de New York entre le début des années 1820 et le milieu de la décennie suivante<sup>158</sup>. Lors de revivals (*revivals*<sup>159</sup>), ces assemblées destinées à raviver la foi, qui prennent parfois la forme de grandes réunions de plusieurs jours dans des solitudes (les Américains donnent à ces rassemblements le nom de *camp meetings*), tout particulièrement à la Frontière, Finney et ses nombreux confrères (vers 1840, on estime à 40 000 le nombre de prédicateurs en activité, soit pas moins d'environ un pour 500 individus) suscitent de multiples conversions au moyen de prêches vigoureux.

Dans ce contexte, le processus de démocratisation à l'œuvre dans le champ religieux se manifeste, entre autres, par une forte tendance à la diversification : plusieurs dénominations voient le jour ou renforcent leurs effectifs, tels les Méthodistes et les Baptistes, devenus au moment de la guerre de Sécession les deux plus importantes confessions des États-Unis<sup>160</sup>, mais aussi les Unitariens revigorés par le ministère de William Ellery Channing, dans les années 1820. Si différentes soient-elles, les dénominations partagent cependant un certain nombre de croyances et de valeurs : le Dieu de colère des puritains calvinistes qui acceptaient la prédestination tend progressivement à ne plus

---

<sup>155</sup> Lucia Bergamasco et Annette Becker, « L'histoire religieuse », dans J. Heffer et F. Weil (dir.), *op. cit.*, pp. 213-236, p. 227.

<sup>156</sup> Voir par exemple Richard Carwardine, *Transatlantic Revivalism: Popular Evangelism in Britain and America, 1790-1865*, Westport, Greenwood Press, 1978 ; Mark A. Noll, David W. Bebbington et George Rawlyk (eds.), *Evangelicalism. Comparative Studies of Popular Protestantism in North America, the British Islands, and Beyond, 1700-1900*, Oxford, Oxford UP, 1994.

<sup>157</sup> Voir par exemple Bryan F. LeBeau, *Religion in America to 1865*, New York, New York UP, 2000.

<sup>158</sup> En 1835, Finney cesse ses activités de prédicateur itinérant, à la suite de sa nomination à la chaire de théologie du célèbre « Oberlin College » dans l'Ohio, établissement dont il deviendra ensuite directeur.

<sup>159</sup> Le terme « revival » existe en français (attesté dans le *Nouveau Petit Robert* et dans le *Littré*, par exemple) ; l'usage de *revival* dans la langue anglaise est certes plus courant.

<sup>160</sup> En pourcentage de fidèles au milieu du siècle, Bryan F. LeBeau avance les chiffres de 20,5% pour les baptistes et 34,2% pour les méthodistes — ces derniers n'en représentaient que 2,5% au lendemain de la Révolution (B. LeBeau, *op. cit.*, p. 79).

régner sans partage ; la liberté du croyant augmente, il est dorénavant considéré comme davantage responsable de ses actes (*free agent*). En somme, bien que la notion de grâce divine n'ait pas totalement disparu, les fidèles sont invités à croire en la capacité de l'homme à œuvrer pour son salut et celui de son peuple.

L'évangélisme tel que le propagent Finney et ses disciples accorde une grande place à la notion de « bienfaisance gratuite » (*disinterested benevolence*). Dans la mesure où la conversion ne saurait désormais se réduire à une affaire privée et individuelle, il existe une obligation pour les personnes amenées à Dieu d'agir de manière vertueuse, de propager le bon exemple afin de susciter d'autres conversions — on croit en effet à la possibilité pour l'homme de s'améliorer, voire de se sauver de son vivant<sup>161</sup>. De là l'importance de la place prise par « l'Empire de la charité » (*Benevolent Empire*), réseau impliquant le clergé mais plus encore les laïques, dans le cadre d'un « élan missionnaire » (*Missionary Impulse*) et qui, à l'aide d'une nouvelle rhétorique, de nouvelles stratégies, d'un nouveau type d'organisation — duquel s'inspirent les militants de la « Réforme » — vise entre autres à propager et entretenir l'élan religieux : les lieux dépravés, urbains notamment, deviennent des terres de mission, l'éducation religieuse des enfants est prise en mains, la diffusion de la Bible assurée, plus encore celle de feuillets édifiants destinés à ramener le pécheur dans le droit chemin, etc.

La religion se teinte souvent de millénarisme. Quel que soit le degré de concomitance entre le pur protestantisme évangélique et les doctrines annonçant la fin du monde et le règne terrestre du Messie, la perspective du millénium dans laquelle baigne l'époque rejoint et complète la vision politique et sociale des contemporains. Elle contribue ainsi à renforcer les objectifs et le zèle des réformateurs : il s'agit en effet de préparer le retour sur Terre du Christ, la conversion individuelle contribuant à la purification du pays entier, ce qui ne peut s'avérer que bénéfique en vue du règne divin à venir.

Cet aperçu du contexte religieux de la « Réforme » américaine resterait incomplet s'il n'y était fait mention des Quakers. Ceux-ci étaient implantés dans le pays depuis l'époque coloniale, notamment à Philadelphie et dans tout l'État de Pennsylvanie fondé par leur célèbre coreligionnaire William Penn. Les Quakers ne représentaient qu'une petite minorité de la population, mais leur implication

---

<sup>161</sup> Sur la notion de perfectionnisme (*perfectionism*), voir Laurence Veysey (ed.), *op. cit.*

et leur rôle dans certaines composantes de la « Réforme » dépassaient largement leur importance numérique : très actifs dans la lutte anti-esclavagiste ou dans les campagnes pacifistes, ils se montrèrent également pionniers en matière de réalisations pénitentiaires ; par ailleurs, le statut réservé aux femmes dans leur secte les prédisposait bien à l'égard des revendications féministes. Notons pour terminer qu'un schisme intervenu en 1827 au sein de la secte à l'instigation du ministre américain Elias Hicks conduisit à la formation d'un courant dit « hicksite », de tendance libérale.

### **Contexte socio-économique**

À une époque que les historiens ont décrite comme étant celle d'une vaste modernisation<sup>162</sup>, les États-Unis, dont la population croît rapidement, s'urbanisent et connaissent, du moins dans la partie Nord du pays, un développement industriel, et plus généralement économique, d'une ampleur considérable, accompagné d'une révolution dans les transports. Alors que les effectifs ouvriers augmentent, ce sont surtout les artisans qui commencent de se structurer et de formuler quelques revendications, telle la réduction de la journée de travail. Cependant, comme on l'a suggéré quand on a expliqué pourquoi le mouvement ouvrier ne constituait pas une partie de la présente thèse, les contemporains n'abordent guère la question ouvrière sous l'angle d'une lutte des classes. Autrement dit, de la manière dont ils mènent leurs combats relatifs à la question ouvrière, les réformateurs américains du deuxième quart du XIXe siècle s'apparentent avant tout à des bourgeois opposés à toute lutte des classes et terrorisés à l'idée de la Révolution sociale. La rhétorique de l'égalité en matière politique contribue ainsi à masquer, aux États-Unis, l'existence d'une société profondément inégalitaire d'un point de vue socio-économique, mais qui ne suscite pas de contestation radicale.

Dans ces conditions, non seulement on n'observe pas réellement de remise en question fondamentale du système capitaliste en train de s'implanter durablement (même de la part des fouriéristes américains, pour qui il faut avant tout mettre en place une meilleure organisation du travail, au moyen de l'association, mais qui, par exemple, ne condamnent ni la propriété privée ni la

---

<sup>162</sup> Sur la notion de « modernisation » à l'époque aux États-Unis, voir Richard D. Brown, « Modernisation: A Victorian Climax », *American Quarterly*, vol. XVII, n°5, 1975, pp. 533-548 et *Modernization: The Transformation of American Life, 1600-1865*, New York, Hill and Wang, 1976.

recherche du profit), mais en plus les problèmes de la société ne sont que peu abordés sous l'angle économique, quand cet aspect de la question ne se trouve pas purement ignoré.

Mentionnons aussi, durant la période considérée, quelques à-coups dans le développement économique du pays, notamment la crise de 1837 (« *Panic of 1837* » selon l'expression consacrée), dépression dont les effets se font sentir durant plusieurs années.

## **France**

On l'a dit, il n'existe pas pour la France de terme englobant, à l'égal de celui de *Reform*, pour désigner l'idéologie et l'activité (ou les idéologies et les activités) qui sous la monarchie de Juillet visaient à guérir les maux de l'individu et de la société : les contemporains ne revendiquaient guère de qualificatif unique pour leurs actions, les historiens ne font pas usage d'un mot global unanimement accepté pour rendre compte de ce moment particulier. Soulignons par ailleurs que, par rapport à l'abondante bibliographie relative à la Révolution ou à l'Empire, la recherche ne s'est guère intéressée à ces deux décennies et à peine davantage à la période allant de 1815 à 1848. Quelques ouvrages commencent néanmoins, depuis une quinzaine d'années, à combler cette lacune, à commencer par *Le Moment Guizot*<sup>163</sup>, qui, publié en 1985, pouvait s'ouvrir par un constat alors indiscutable : « La première moitié du XIXe siècle français, les années 1814-1848, a globalement assez peu mobilisé l'attention des historiens et la pensée politique de cette période n'intéresse encore qu'une poignée de spécialistes<sup>164</sup>. » Si l'on ne se cantonne pas au domaine strictement politique, on peut maintenant trouver des études sur les figures de l'utopie<sup>165</sup> ou du féminisme<sup>166</sup>, rien cependant qui offre un tour d'horizon complet ni même réellement global de la situation française durant la première moitié du XIXe siècle.

---

<sup>163</sup> Pierre Rosanvallon, *Le Moment Guizot*, Paris, NRF, Gallimard, bibliothèque des sciences humaines, 1985.

<sup>164</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>165</sup> Parmi les ouvrages récents, voir par exemple Antoine Picon, *Les Saint-simoniens : raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002.

<sup>166</sup> Michèle Riot-Sarcey, *La Démocratie à l'épreuve des femmes. Trois figures critiques du pouvoir. 1830-1848*, Paris, Albin Michel, Histoire, 1994.



Des espoirs suscités par les Trois Glorieuses jusqu'à la proclamation de la république en février 1848, la monarchie de Juillet voit pourtant bien se produire un bouillonnement des idées, des désirs et des esprits, auquel il convient de trouver un cadre permettant une comparaison avec la « Réforme » américaine du deuxième quart du XIXe siècle.

Pour ce faire, on se propose de présenter les repères historiques permettant de replacer dans leur contexte les données relatives aux courants de pensée et aux mouvements sociaux de l'époque. Ils seront précédés de quelques mises au point d'ordre terminologique, la matière fournie par la recherche à propos de la France n'étant pas aussi importante que celle concernant la « Réforme » américaine et ne pouvant donc donner lieu à un exposé historiographique aussi substantiel que celui consacré ci-dessus aux États-Unis.

## Aperçu lexical

### « Réforme »

Le terme de « Réforme », qui sert aux États-Unis depuis les origines à désigner les années 1815-1860 et plus particulièrement les décennies 1830 et 1840, est certes utilisé par les contemporains et les historiens français pour rendre compte de certains courants de pensée et mouvements sociaux de la monarchie de Juillet, mais sans faire l'objet d'un consensus. Il ne paraît cependant pas inutile de procéder à une rapide revue de ses occurrences.

À la fin du règne de Louis-Philippe, lorsque « Réforme » est utilisé sans précision — sans épithète, attribut ni complément de nom —, c'est avant tout au sens de « réforme électorale ». Hors de ce domaine, le terme peut désigner à peu près n'importe quelle mesure et concerner l'émancipation des esclaves des colonies<sup>167</sup>, le système pénal<sup>168</sup>, le domaine religieux<sup>169</sup>, ou se rapporter très largement au champ social ; ainsi Marie-Reine (Guindorf), rédactrice à la *Tribune*

---

<sup>167</sup> Fr. de Corcelle, « De l'esclavage aux États-Unis », *Revue des deux Mondes*, avril-juin 1836, pp. 227-246.

<sup>168</sup> Voir par exemple Léon Faucher, « Du projet de loi sur la réforme des prisons », *Revue des deux Mondes*, janv.-mars 1844, pp. 373-408.

<sup>169</sup> « [...] ne nous étonnons pas [...] que Saint-Simon soit venu nous appeler à la réforme. » (A. I., « Deuxième réponse à Madame Gertrude », *La Femme nouvelle, Tribune des femmes*, n° 15, pp. 195-198, p. 197

<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N085525>  
dernière consultation le 04/08/03)

des femmes, commence-t-elle par parler de « réforme sociale<sup>170</sup> », avant d'appeler à « la réforme complète de la société<sup>171</sup> ». Dans un article ultérieur, la militante féministe précise que la réforme industrielle constitue un préalable aux autres : cherchant un remède à la situation née des émeutes de Lyon, elle avance que « la réforme qui seule mène à toutes, c'est la *réforme industrielle*<sup>172</sup> » ; puis de conclure : « Voilà ce qui constituera les bases d'une réforme industrielle, qui seule peut nous conduire à une réforme sociale<sup>173</sup>. » On le voit, à l'époque considérée, le terme de « réforme » s'appliquait ainsi à toutes sortes de domaines. Les historiens n'ont pas tranché : certains parlent des « réformateurs<sup>174</sup> », d'autres de « réforme de la société<sup>175</sup> » ou de « réformateurs politiques<sup>176</sup> », d'autres encore de « mouvements réformistes » et de « mouvements de réformes<sup>177</sup> ».

Malgré la fréquence de leur utilisation, les termes de *réforme* et de *réformateurs* ne peuvent cependant à eux seuls servir à désigner la situation politique, socio-économique ou religieuse (divers champs auxquels se rapportent les occurrences des deux termes). Ils sont justes mais restent trop imprécis pour rendre compte de la réalité dans sa complexité. En outre, ils ne font l'objet d'un consensus ni de la part des contemporains ni parmi les historiens, qui pour certains utilisent un autre vocabulaire, en remplacement ou de manière conjointe. Dès les années 1840, George Sand, quant à elle, établit une

---

<sup>170</sup> « [...] c'est en vue d'une réforme sociale que nous parlons de liberté » (Marie-Reine, « Aux Femmes », *ibid.*, n° 16, pp. 201-205, p. 203).

<sup>171</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>172</sup> Marie-Reine, « Des événements de Lyon ; et de la nécessité d'une réforme industrielle (suite) », *La Femme nouvelle, Tribune des femmes*, t. 2, n° 10, pp. 165-168, p. 165. Souligné par l'auteur.  
<http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N085526>  
(dernière consultation le 04/08/2003)

<sup>173</sup> *Idem.*

<sup>174</sup> Robert G. Mahieu, *Les Enquêteurs français aux États-Unis de 1830 à 1837. L'Influence américaine sur l'évolution démocratique en France*, thèse pour le doctorat d'Université présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, H. Champion, 1934, p. 147 ; Jean-Pierre Daviet, *La Société industrielle en France, 1814-1914*, Paris, Seuil, Points Histoire, 1997, p. 28 ; Herbert Hunt emploie le terme plus spécifiquement à propos des saint-simoniens (Herbert J. Hunt, *Le Socialisme et le romantisme en France, étude de la presse socialiste de 1830 à 1848*, Oxford, Clarendon Press, 1935).

<sup>175</sup> Francis Démier, *La France du XIXe siècle. 1814-1914*, Paris, Seuil, Points Histoire, 2000, intertitre p. 112.

<sup>176</sup> R. Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française, op. cit.*

<sup>177</sup> Régine Pernoud, *Histoire de la bourgeoisie en France*, Paris, Seuil, Points Histoire, t. II, *Les temps modernes*, 1981.

distinction qu'elle semble considérer essentielle : « [...] Je suis utopiste, écrit-elle à Michelet, et vous êtes réformateur, ce n'est pas la même nature d'esprit<sup>178</sup>. »

### « Utopie » et autres termes

Parmi les autres termes utilisés pour qualifier l'activité réformatrice de la monarchie de Juillet, aucun ne s'est imposé. Selon l'angle d'approche privilégié, le vocabulaire utilisé par les contemporains comme par les historiens tend à varier. Si réforme et utopie ne sont guère explicitement comparées comme le fait Sand, en revanche le lexique de l'utopie se trouve souvent employé, le plus souvent en mauvaise part sous la plume des contemporains.

On évoquera ce phénomène de rejet plus en détail dans la partie consacrée au fouriérisme américain ; précisons d'ores et déjà que les réformateurs français, quels que soient leurs motifs et leurs objectifs (y compris ceux que les historiens qualifieront de « socialistes utopiques »), sont unanimes pour refuser toute désignation de leur théorie et de leur action par un mot de la famille du terme « utopie ». À l'époque en effet, l'accent porte sur le caractère chimérique et irréalisable des projets utopiques — la même tendance s'observe aux États-Unis, où les associationnistes refusent nettement toute relation avec l'utopie telle qu'elle est alors considérée. Notons pour finir que, alors que les exemples de situations de renversement et de revendication des expressions péjoratives apparaissent nombreux dans l'histoire de France, en revanche bien rares sont les contemporains qui assument pleinement les termes apparentés à « utopie ».

Pour certains historiens, « les socialistes romantiques ne sont pas des utopistes », du moins au sens courant du terme, car ils se préoccupent avant tout d'économie et de problèmes socio-politiques<sup>179</sup> ; pour d'autres, il existe une dimension savante et rationnelle de l'utopie : « L'intention de l'utopie est positive et même positiviste, elle est scientifique et technique. L'utopie est un jeu, mais un jeu sérieux<sup>180</sup>. » Ces deux définitions se complètent plutôt qu'elles ne s'opposent, comme le suggère Paul Bénichou :

---

<sup>178</sup> George Sand, lettre du 01/04/1845 à Michelet, citée dans Michel Winock, *Les Voix de la liberté, les écrivains engagés au XIXe siècle*, Paris, Seuil, 2001, p. 279.

<sup>179</sup> Alexandrian, *Le Socialisme romantique*, Paris, Seuil, 1979, p. 22.

<sup>180</sup> Raymond Ruyer, *L'Utopie et les utopies*, Saint-Pierre-de-Salerne, Gérard Monfort, 1988 [1950], p. 4.

L'Utopie, telle qu'on peut l'observer dans la première moitié du XIXe siècle, ne consiste pas essentiellement dans l'échafaudage d'un plan irréal de perfection pour la société humaine ; elle réside surtout dans l'intuition arbitraire par laquelle l'ordre des choses qui fait l'objet de la science positive est censé impliquer l'accomplissement de l'humanité tel que l'imagine le philosophe<sup>181</sup>.

En fait, sur un mode moins tangible mais tout aussi réel que la « Réforme » américaine, l'Utopie se montre en France sous un caractère protéiforme et elle façonne suffisamment les années de la monarchie de Juillet pour qu'on puisse avoir recours à ce terme afin de caractériser la période 1830-1848. P. Bénichou précise ainsi :

Dans l'opinion qui l'a accueillie et qui en a subi l'influence, l'Utopie, sans perdre le caractère d'un optimisme à postulat objectif, a pris des formes plus vagues, où les frontières des systèmes se sont souvent estompées ; grâce à quoi elle a pu, jusqu'à un certain point, influencer le mouvement général des idées et se fondre à lui<sup>182</sup>.

Les contemporains, déjà, pouvaient se révéler bien conscients que l'Utopie caractérisait le premier XIXe siècle. Ainsi, rapprochant, moins de vingt ans après la chute de Louis-Philippe, utopie (ici entendue comme chimère) et question sociale, Eugène Hatin présentait la presse de la monarchie de Juillet en ces termes :

[...] c'est le temps des réformateurs et des utopistes : les doctrines de Saint-Simon et de Fourier, la philosophie de Lamennais et les théories religieuses de quelques autres novateurs, dont leurs organes retentissants ; le socialisme fait luire son dangereux mirage dans de nombreux journaux, écrits pour les classes ouvrières, et quelquefois même par des ouvriers<sup>183</sup>.

Par ailleurs, tout comme la « Réforme » américaine, dont le nom même indique assez qu'il n'est plus question de procéder à une révolution aux États-Unis, l'utopie française n'a *a priori* rien d'extrémiste et présente alors un aspect plus réformateur que révolutionnaire. En effet, il s'agit, fondamentalement, de refonder la société sur un dogme voulu tout entier scientifique et laïque ; ainsi, « le propre de l'Utopie au XIXe siècle n'est pas nécessairement de vouloir

---

<sup>181</sup> P. Bénichou, *op. cit.*, p. 327.

<sup>182</sup> *Idem.*

<sup>183</sup> Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin Didot, 1866, p. 373.

révolutionner la société, quoique cette conséquence ait fini par dominer, comme c'était naturel<sup>184</sup>. »

Outre « utopie » — et aussi « réformateurs (sociaux) », par exemple, expression qui concerne plutôt ceux qui élaborent des théories ou des lois susceptibles de résoudre les problèmes socio-économiques<sup>185</sup> —, il existe d'autres termes généraux pour désigner l'action réformatrice. « Philanthropie » en est un. Il est plus particulièrement employé en relation avec la réforme pénitentiaire, celle-ci combinant les mesures concernant l'amélioration des conditions de détention, relevant directement de la philanthropie, et les plans destinés à rendre plus opérant le système des pénalités. Soulignons dès à présent que, tout comme « utopie », le terme « philanthropie » n'est pas revendiqué ni même pleinement assumé par les hommes de la monarchie de Juillet : il renvoie à des notions trop abstraites ou n'ayant pas suffisamment montré leur efficacité face au péril social duquel les contemporains se croyaient pour la plupart menacés.

En ce qui concerne les classifications chronologiques adoptées par les historiens, on a suggéré<sup>186</sup> qu'elles ne coïncident guère avec les bornes de la monarchie de Juillet. La locution « premier XIX<sup>e</sup> siècle », outre qu'elle couvre une période commençant plusieurs décennies en amont, apparaît bien générale. La connotation politique et institutionnelle qui caractérise « monarchie censitaire », expression que Pierre Rosanvallon, notamment, applique à la période 1815-1848, masque la dimension sociale de la période. La spécificité du règne de Louis-Philippe se perd dans « ère des révolutions », formule employée par Eric Hobsbawm pour les années 1789-1848 en Europe<sup>187</sup>, alors que François Furet parle de « la Révolution » pour le siècle qui va de 1770 à 1880. Françoise Mélonio a bien utilisé l'expression prometteuse de « naissance et affirmation d'une culture nationale<sup>188</sup> », mais sa passionnante entreprise concerne la période qui s'étend de 1815 à 1880 et ne permet guère de mettre en relief les

---

<sup>184</sup> P. Bénichou, *op. cit.*, p. 235.

<sup>185</sup> Sur le fait de mettre l'accent sur l'aspect « social » de la question, voir par exemple Louis Reybaud, « Socialistes modernes », *Revue des deux Mondes*, série de trois articles sur Saint-Simon, Fourier (1836-1838).

<sup>186</sup> Voir *supra* p. 8 — y compris pour les références des ouvrages déjà cités.

<sup>187</sup> Une histoire de France a également choisi d'intituler « Les révolutions » le volume consacré aux années 1789-1848 (Jean Tulard, *Les Révolutions*, t. IV de Jean Favier (dir.), *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1985).

<sup>188</sup> Françoise Mélonio, *Naissance et affirmation d'une culture nationale. La France de 1815 à 1880*, Paris, Seuil, Points histoire, 2001 [1998 dans Jean-Pierre Rioux et Jean-François Sirinelli (dir.), *Histoire culturelle de la France*, t. 3].

spécificités du deuxième quart du XIXe siècle. Quant à l'intitulé « la France des notables », choisi par A. Jardin et A.-J. Tudesq pour une étude portant sur la Restauration et la monarchie de Juillet, l'angle d'approche qu'il implique lui ôte ici sa pertinence.

## **Contexte historique**

L'absence, dans le cas français, et contrairement à ce qui existe pour les États-Unis, d'un terme unique consensuel, parmi les contemporains et les historiens, n'empêche nullement une certaine similitude entre les deux pays. Dans les faits, c'est bien un esprit de réforme qu'on trouve de part et d'autre de l'Atlantique, qui ne diffère profondément ni dans les thèmes (lutte contre l'esclavage, pour les droits des femmes...) ni dans les objectifs, tant à court terme (éradiquer un mal en particulier) qu'à long terme (assurer la régénération de la société et de l'homme). À la recherche d'un concept unique approprié, on a opté pour l'expression d'« utopie et démocratie humanitaire », dont on se propose maintenant, comme précédemment pour les États-Unis, de présenter le contexte historique.

## **Contexte politique**

Les bornes chronologiques choisies pour cette étude, à savoir 1830 et 1848, correspondent au règne de Louis-Philippe. Les historiens traitent généralement la Restauration et la monarchie de Juillet de manière conjointe<sup>189</sup>. Or, celle-ci ne se distingue pas uniquement de celle-là par ses aspects sociaux, elle présente également des différences dans le domaine politique.

Ce sont les Trois Glorieuses (27-29 juillet 1830) qui portent Louis-Philippe au pouvoir. Si la Charte de 1814 reste le fondement constitutionnel de la France, elle est toutefois révisée en faveur d'une monarchie au parlementarisme plus marqué. Les espoirs des révolutionnaires sont cependant rapidement déçus. Et tout se passe comme si la « Révolution confisquée » de 1830 avait aussi confisqué le sens des mots : démocratie, liberté, ces termes et quelques autres recouvrent en effet des réalités souvent bien mouvantes.

---

<sup>189</sup> L'étude de la Deuxième République (1848-1852) n'est pratiquement jamais adjointe à celle de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Aux États-Unis, on l'a vu, le terme de *democracy*, entendu d'un point de vue sociologique<sup>190</sup>, rassemble la nation à partir de la décennie 1840. En France, « démocratie » avait également perdu, sous la Restauration, son acception purement politique : « [...] pour les libéraux doctrinaires, parler de démocratie consistait à revendiquer l'œuvre sociologique et juridique de la Révolution, tout en repoussant radicalement l'héritage républicain<sup>191</sup> »... mais la monarchie de Juillet consacre l'instabilité du terme, la dissociation entre social et politique s'avérant impossible, comme en témoigne l'œuvre de Tocqueville<sup>192</sup>. De plus, la démocratie, qui passe aux yeux des doctrinaires pour un avatar de l'anarchie<sup>193</sup>, ne recueille pas non plus les faveurs de l'extrême gauche, qui lui préfère les notions bien distinctes de « république » ou de « socialisme<sup>194</sup> ». Malgré ses fluctuations terminologiques, le mot « démocratie » finit cependant, comme aux États-Unis, à la fois par prendre un sens large, qui n'appartient pas au seul champ politique, et par incarner un ensemble de qualités et de valeurs « qu'il semble impossible de ne pas revendiquer<sup>195</sup> ». Avec le suffrage universel de 1848, décrété dans les premiers jours de la Deuxième République<sup>196</sup>, le sens de « démocratie » se fixe enfin ; toujours moins utilisé, sans doute, que « république » ou « socialisme », le terme fait référence à un idéal de modernité socio-politique. « Plus qu'un régime ou qu'une société, la démocratie traduit désormais une croyance commune en l'égalité » et ce mot « va désormais accompagner le sacre de la souveraineté populaire<sup>197</sup> ».

En fin de compte, la tendance inaugurée par l'élection présidentielle américaine de 1840 trouve un écho dans les débuts de la Deuxième République : au milieu du siècle, en France comme aux États-Unis, les contemporains

---

<sup>190</sup> Bien que les différentes nuances du terme soient liées les unes aux autres, on laisse ici de côté les acceptions politiques liées à l'opposition entre le parti démocrate (*Democratic party*), dont le programme porte le nom de « *Democracy* », et les *Whigs*.

<sup>191</sup> Pierre Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie à l'époque moderne », dans Marcel Gauchet, Pierre Manent, Pierre Rosanvallon (dir.), *Situations de la démocratie. Démocratie : l'ancien et le neuf. L'historicisme et ses ennemis. Passé présent*, Paris, Seuil, Gallimard, La Pensée politique, 1993, pp. 11-29, p. 24.

<sup>192</sup> Voir par exemple les onze sens du mot « démocratie » recensés chez Tocqueville (James T. Schleifer, *The Making of Tocqueville's Democracy in America*, Chapel Hill, University of North Carolina, 1980).

<sup>193</sup> Voir François Guizot, « De la démocratie dans les sociétés modernes », *Revue française*, novembre 1837, p. 224, cité par P. Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie... », *op. cit.*, p. 26.

<sup>194</sup> P. Rosanvallon, « L'histoire du mot démocratie... », *op. cit.*, pp. 26-27.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>196</sup> La Révolution de février 1848 chasse Louis-Philippe du trône. Se met alors en place le Gouvernement provisoire de la Deuxième République.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 28.

reconnaissent, dans leur pays, l'importance de la démocratie, laquelle fait référence, de manière générale, au peuple<sup>198</sup>, à la majorité, à l'égalité et à toutes notions connexes. Mais si les Américains ont lié démocratie et république, les Français avaient pris la démocratie pour référence alors même que leur pays se trouvait sous une monarchie parlementaire censitaire.

C'est en effet ce type de régime qui caractérise la monarchie de Juillet, « juste milieu » entre l'Ancien Régime honni et l'accomplissement redouté de la démocratie intégrale. C'est le moment où l'opposition républicaine prend forme et force, tant et si bien que la perspective de la régence ne trouve pas suffisamment de partisans en février 1848 pour lutter contre la proclamation de la République et l'établissement d'un Gouvernement provisoire.

Plutôt que d'insister sur les différences entre les divers courants politiques actifs sous Louis-Philippe, soulignons leurs similarités : Paul Bénichou a ainsi mis en lumière la proximité des extrêmes, à savoir le libéralisme et l'humanitarisme social, montrant que la différence portait sur l'importance accordée aux droits individuels ou collectifs, ceux de l'homme ou de la société, mais que c'était, en dernière analyse, le même esprit qui traversait et informait les doctrines de l'époque : « L'âge romantique n'a eu, au fond, qu'une seule doctrine dont les versions différentes se sont combattues<sup>199</sup>. »

On peut noter, enfin, qu'en France politique et religion restent globalement séparées : à l'inverse de ce qu'on observe aux États-Unis, il n'existe pas de « religion civile » qui se superposerait aux cultes en place sans chercher à les remplacer<sup>200</sup>.

## Contexte religieux

Alors qu'aux États-Unis « la religion » (protestante) joue en de nombreux domaines un rôle primordial, qu'en est-il dans une France où, depuis 1830, le catholicisme est de nouveau officiellement reconnu en tant que « religion de la grande majorité des citoyens<sup>201</sup> » — mais une France, aussi, que la recherche

---

<sup>198</sup> C'est au début de l'année 1846 que Michelet consacre le terme et la notion qu'il recouvre dans son ouvrage éponyme (Jules Michelet, *Le Peuple*, Paris, Flammarion, nouvelle bibliothèque romantique, 1974 [1846]).

<sup>199</sup> P. Bénichou, *op. cit.*, p. 384.

<sup>200</sup> Émile Poulat, *Critique et mystique. Autour de Loisy ou la conscience catholique et l'esprit moderne*, Paris, Le Centurion, 1984, p. 219. À ce sujet, voir aussi Robert N. Bellah, « La Religion civile en Amérique », *Archives de Sciences sociales des Religions*, n° 35, janv.-juin 1973, pp. 7-22.

<sup>201</sup> La Restauration avait rétabli le statut de religion d'État.



historique décrit comme un pays déjà bien engagé, du moins dans certaines régions dont le Bassin parisien, dans la voie de la « déchristianisation<sup>202</sup> » ?

Notons pour mémoire que, aux yeux de l'historiographie catholique, le XIXe siècle est considéré pour cette religion comme un grand siècle, « revenu de loin — les ruines de la Révolution — et terminé en beauté avec Léon XIII, le catholicisme social et la démocratie chrétienne<sup>203</sup>. » Cependant, ce n'est peut-être pas la religion établie qui constitue le phénomène le plus important durant les années 1830 et 1840. Au contraire, la tendance semble plutôt aller dans le sens d'un l'éloignement des contemporains vis-à-vis de l'Église. Lorsqu'elle ne prend pas la forme de l'indifférence, cette tendance se manifeste principalement de deux manières.

Ce sont d'abord de nouvelles petites dénominations, catholiques comme protestantes, qui se créent en se séparant des Églises reconnues, telle l'Église catholique française de l'abbé Châtel — à ce propos, si les catholiques semblent regretter ce qui leur paraît être un affaiblissement, les protestants au contraire voient dans les rivalités, la multiplication des courants et la dispersion « une preuve de vitalité<sup>204</sup> ».

Surtout, un nouveau type de religiosité, ou de nouveaux types de religions, apparaissent. L'alternative qui se pose aux hommes de l'époque consiste à traduire le christianisme dans la modernité ou à le détruire, sans que les termes se révèlent finalement exclusifs<sup>205</sup>. Ces deux propositions prennent des formes telles que les « nouveaux christianismes<sup>206</sup> », d'esprit saint-simonien<sup>207</sup>, ou la « religion de l'humanité<sup>208</sup> ». On passe ainsi à « un

---

<sup>202</sup> Il serait hors de propos de présenter ici un exposé des problèmes liés à l'usage de ce terme ; pour un aperçu, se reporter à Claude Langlois, « Problématique de la déchristianisation », dans Jacques Le Goff et René Rémond (dir.), *Histoire de la France religieuse*, 4 tomes, t. 3, « XVIII-XIXe siècle », Paris, Seuil, 1991, et plus généralement aux articles de la 2<sup>e</sup> section, « La "déchristianisation" », pp. 177-329.

<sup>203</sup> Émile Poulat, « L'apport des religions à la culture française », dans Dominique Lecourt, Claude Nicolet, Michelle Perrot, Émile Poulat, Paul Ricoeur, *Aux sources de la culture française*, Paris, La Découverte, coll. Cahiers libres, Essais, 1997, pp. 35-63, p. 54.

<sup>204</sup> Philippe Joutard, « Réveils et vitalité du protestantisme français », dans J. Le Goff et R. Rémond (dir.), *op. cit.*, pp. 452-463, p. 462.

<sup>205</sup> À ce sujet, voir Agnès Antoine, « Politique et religion dans le XIXe siècle français », dans M. Gauchet, P. Manent, P. Rosanvallon (dir.), *op. cit.*, pp. 225-241, pp. 228-229.

<sup>206</sup> Henri de Lubac, *La Postérité spirituelle de Joachim de Flore*, 2 tomes, t. II, *de Saint-Simon à nos jours*, Paris, Lethielleux, éd. Le Sycomore ; Namur, culture et vérité, 1981, chap. X, « Nouveaux christianismes », pp. 7-50.

<sup>207</sup> Saint-Simon fait paraître son *Nouveau Christianisme*, sous-titré *Dialogues entre un conservateur et un novateur*, en 1825.

<sup>208</sup> Ces deux termes peuvent d'ailleurs être rapprochés, voir Émile Poulat, *op. cit.*

christianisme sans la foi et sans la grâce, à la limite sans Dieu, en tout cas sans le Dieu chrétien : il en reste l'idée d'une régénération des individus et de la société, de l'entière humanité, où le Royaume de Dieu trouve sa réalisation dans la fraternité des hommes<sup>209</sup>. » En fait, ce sont deux grandes tendances qui se dessinent alors : d'une part, un socialisme religieux, tel celui de Pierre Leroux, qui met l'accent sur l'humanité, d'autre part des socialismes chrétiens restés fidèles au principe de transcendance.

En fin de compte, si la religion se modifie, la France du premier XIXe siècle reste un pays à la religiosité « diffuse » mais assez présente, où à partir du catholicisme encore dominant se crée une multiplicité de nouveaux cultes. À cet égard, 1848 voit se concrétiser les tendances des deux décennies précédentes : on y invoque le « Christ des barricades<sup>210</sup> » et les débuts de la Deuxième République consacrent à la fois l'esprit d'œcuménisme<sup>211</sup> et la fraternité entre révolutionnaires républicains et clergé catholique<sup>212</sup>.

Dans une perspective comparative et de manière schématique, on peut conclure sur ce point que globalement, on observe aux États-Unis une forte tendance à la dissidence au sein même de la religion dominante, le protestantisme évangélique jouant un rôle prépondérant dans tous les aspects de la société, alors qu'en France, la dissidence, également très vive durant le deuxième quart du XIXe siècle, tend à se fixer hors du catholicisme ; celui-ci, à défaut d'occuper une place aussi visible que le protestantisme aux États-Unis, constitue du moins une référence diffuse constante pour les contemporains de la monarchie de Juillet.

## Contexte socio-économique

Au contraire de ce qui se passe aux États-Unis, la « question sociale » n'a rien de transparent en France ; elle apparaît même primordiale. La concentration des foyers d'agitation ouvrière à Paris et dans une certaine mesure à Lyon, où la

---

<sup>209</sup> *Ibid.*, pp. 222-223.

<sup>210</sup> Frank P. Bowman, *Le Christ romantique*, Genève, Droz, 1973, chap. II « 1848 : le Christ aux barricades », pp. 87-139, et *Le Christ des barricades, 1789-1848*, Paris, Cerf, 1987.

<sup>211</sup> Voir par exemple l'anecdote rapportée par Chaboseau et citée par Maurice Agulhon d'une souscription ouverte par l'abbé de la paroisse de Cresserons en vue de la construction d'un temple, ce dont les protestants remercient les catholiques en réparant l'église du lieu (Maurice Agulhon, *Les Quarante-huitards*, Paris, Gallimard, Folio/histoire, 1992 [1975], p. 240).

<sup>212</sup> Tous les manuels d'histoire mentionnent les gestes plus ou moins symboliques de l'époque, notamment la bénédiction d'arbres de la liberté par des prêtres.

répression des révoltes des canuts, dans les toutes premières années de la monarchie de Juillet<sup>213</sup>, porte dans l'immédiat un coup dur aux revendications des travailleurs, invite à centrer la présente thèse sur ces deux villes, même si le mouvement ouvrier n'est pas ici traité en tant que tel.

Durant le premier XIXe siècle, la situation des classes pauvres, qui comptent un nombre croissant d'ouvriers et qu'on en vient à considérer dangereuses<sup>214</sup>, commence réellement à préoccuper le gouvernement : la Restauration et la monarchie de Juillet voient se mettre en place et se développer les enquêtes et autres rapports à ce sujet, concernant la situation sociale dans le pays et plus particulièrement dans les grandes villes<sup>215</sup>. Surtout, c'est le moment où naît une réelle « conscience de classe » et où se structure le mouvement ouvrier. Il le fait par exemple, de manière bien visible, au moyen d'une presse spécifique : les journaux *La Ruche* et *L'Atelier* sont ainsi produits par des travailleurs<sup>216</sup>. Soulignons le fait que, contrairement à leur homologues américains et malgré l'existence de certaines professions artisanales qui jouissent d'un certain prestige, les militants français n'excluent pas *a priori* les plus humbles prolétaires. Jusqu'aux années 1840, l'association ne constitue toutefois pas un trait distinctif, en témoignent les efforts de Flora Tristan en vue d'unifier un courant très inégal<sup>217</sup>.

Les revendications des ouvriers concernent bien entendu leurs conditions de travail, mais elles touchent aussi des sujets plus généraux, telle, dans les dernières années de la monarchie de Juillet, l'abolition de l'esclavage. Le groupe qui sans doute illustre le mieux l'universalisme des demandes semble être celui, certes assez particulier, des femmes prolétaires : organisées par le biais de l'école saint-simonienne, les ouvrières qui publient *La Tribune des femmes*

---

<sup>213</sup> Voir deux ouvrages classiques : Maurice Moissonnier, *La Révolte des Canuts, Lyon, novembre 1831*, Paris, éditions sociales, pages d'histoire populaire, 1958 et Fernand Rude, *Les Révoltes des canuts, 1831-1834*, Paris, Maspero, 1982.

<sup>214</sup> À ce sujet, voir la célèbre étude de Chevalier, récemment rééditée : Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIXe siècle*, Paris, Perrin, Pour l'histoire, 2002 [1958].

<sup>215</sup> Voir par exemple Alexandre J.-B. Parent-Duchâtelet, *De la Prostitution dans la ville de Paris considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*, 2 volumes, Paris, Baillière, 1836 ; Louis René Villermé, *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, 2 tomes, reproduction de l'éd. de Paris, J. Renouard, 1840, <http://gallica.bnf.fr/scripts/ConsultationTout.exe?E=0&O=N006503> et N006504 (dernière consultation le 15/08/2003).

<sup>216</sup> Jacques Rancière, *La Nuit des prolétaires. Archives du rêve ouvrier*, Paris, Fayard, Pluriel, 1981.

<sup>217</sup> Flora Tristan, *Le Tour de France - journal inédit 1843-1844*, Paris, Éditions Tête de Feuilles, collection Archives et documents, 1973.

englobent en effet l'ensemble de l'humanité dans leurs revendications relatives à l'« émancipation ».

## Problématique

Les questions que l'on se pose depuis le début de cette recherche relèvent toutes d'un problème central, à savoir : quelle est, durant le deuxième quart du XIXe siècle, la part des spécificités nationales et de la dimension transnationale dans les mouvements « réformateurs » en France et aux États-Unis ? — ce problème débouchant lui-même sur des interrogations d'ordre historiographique. Existe-t-il un « mouvement transnational » comme il existe des mouvements nationaux ? Plus précisément, dans ces deux pays qui appartiennent au monde occidental, et qui présentent des différences, mais aussi des ressemblances, dans les domaines politique, religieux ou socio-économique, les mêmes causes semblent produire les mêmes effets<sup>218</sup>, quel que soit par ailleurs le type de *modus operandi*<sup>219</sup>. Or, la différence avérée dans le champ historiographique entre, dans le cas américain, la notion consacrée de *Reform* et, dans le cas français, l'absence d'expression unificatrice reconnue, constitue un décalage caractéristique d'une vision ancrée dans des perceptions nationales : quelles que soient les similitudes entre les deux pays, quand les situations sont observées séparément par les historiens dans un cadre national donné, elles sont traitées différemment. Cette observation invite à se demander si la prégnance de la dimension nationale ne vaut que dans la manière dont on écrit l'histoire — domaine où elle semble incontestable — ou si elle peut être considérée comme un invariant, en tout cas comme une tendance forte vieille d'au moins deux siècles — et si elle était déjà sensible chez les contemporains.

L'hypothèse proposée ici, et qui guide l'ensemble de la présente recherche, est que, de 1830 à 1848, en dépit de toutes les similitudes, la dimension nationale finit toujours, à terme, par l'emporter sur la dimension transatlantique. Cela ne signifie pas que cette dernière n'existe pas. On ne saurait nier la réalité

---

<sup>218</sup> On verra par exemple que c'est notamment le passage d'une société traditionnelle de type holiste à une société individualiste qui, en France comme aux États-Unis, permet la naissance (concomitante) d'un mouvement féministe.

<sup>219</sup> De grandes différences s'observent quant à la forme prise par les revendications, leur assise populaire ou le mode de fonctionnement des structures qui les promeuvent, par exemple.

des échanges entre la France et les États-Unis durant le deuxième quart du XIXe siècle : les idées circulent d'une rive à l'autre de l'Océan, dans les deux sens, intéressent, voire influencent, dans une certaine mesure, le développement de la société dans laquelle elles se diffusent, comme l'illustrent l'importance de l'associationnisme dans les années 1840 ou la vigueur du débat concernant les pénalités sous la monarchie de Juillet. Il existe aussi des situations d'analogie entre la France et les États-Unis, la proclamation de la Deuxième République ne constituant à cet égard qu'un exemple de similitude particulièrement net. Notons cependant que, dans la mesure où les mêmes mots, voire les mêmes comportements, ne se réfèrent pas toujours aux mêmes réalités, il arrive que ces formes de « convergence » se fondent sur une incompréhension ou un malentendu : ainsi la République qui proclame le droit au travail n'est-elle pas la même que celle dans laquelle s'affrontent la plantation et l'usine capitaliste ; ou encore, les féministes américaines qui militent pour le suffrage féminin en 1848 ne le font sans doute pas pour des raisons tout à fait identiques à celles de leurs homologues françaises, chez qui pourtant la même revendication prend forme en des termes assez similaires à quelques mois d'écart. Répétons surtout l'hypothèse qu'on vient de formuler : malgré l'existence d'échanges entre la France et les États-Unis entre 1830 et 1848, malgré l'importance des relations de tous ordres entre les deux pays à cette époque, c'est finalement la dimension nationale qui prévaut dans les idées et les comportements des contemporains. Autrement dit, dans les deux pays, la culture nationale prime.

Chacune des deux comparaisons, de l'abolitionnisme et du féminisme, illustre bien, à propos d'un sujet particulier, le développement simultané, généralement indépendant mais parfois très similaire, de deux idéologies et de deux mouvements nationaux. Quant aux deux études d'interactions, dans la première on se demande pourquoi et comment les Américains s'enflamment pour le fouriérisme d'origine française puis finissent par l'abandonner, et dans la seconde on analyse les raisons pour lesquelles les Français tentent pendant vingt ans, en prenant pour référence les États-Unis, de réformer leurs prisons, tout en ne pouvant jamais y arriver ; symétriques et complémentaires, ces études permettent de conclure à l'existence d'une sorte de « système immunitaire national ».

Les spécificités nationales, qui, on cherche à le montrer dans la thèse, se manifestent non seulement dans les études sur la période considérée, qu'elles

soient publiées aux États-Unis ou en France, mais encore dès les années 1830 et 1840, permettent de s'interroger sur la pertinence de la double notion de « culture nationale » et de « relations interculturelles » durant le deuxième quart du XIXe siècle, et d'en tirer des pistes concernant d'éventuelles tendances valables sur la longue durée.

## Plan de la thèse

Cette étude comporte quatre parties principales, un aperçu sur les conditions des échanges transatlantiques durant le deuxième quart du XIXe siècle étant proposé en annexe. Ces quatre parties sont autant de thèmes d'étude, qui chacun apporte son éclairage particulier.

La première consiste en une comparaison de l'*abolitionism* américain et de l'abolitionnisme français : si les objectifs semblent identiques, à savoir obtenir la libération des esclaves situés sur le territoire national, les arguments et les moyens d'action diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre. Le deuxième thème est également abordé sous l'angle de la comparaison, celle entre les courants féministes en France et aux États-Unis : là, les militants tendent à se rejoindre après 1848, au terme d'une vingtaine d'années de développement parallèle. On passe ensuite à deux études d'interaction. Ainsi la troisième partie est-elle consacrée au fouriérisme américain, pour ce qui concerne la mise en pratique d'une doctrine française aux États-Unis : on tente de comprendre dans quelle mesure l'origine française de ce mouvement a contribué à son formidable déploiement durant quelques années, puis a accentué sa fugacité. La quatrième et dernière partie, quant à elle, traite de la réforme pénitentiaire en France, analysant les termes du débat relatif à l'éventuelle adoption dans le royaume d'un système préalablement expérimenté dans le Nord de l'Union : au-delà des positions de principe, défendues de manière passionnée, il apparaît que la prégnance de la dimension nationale unifie des opinions pourtant très contradictoires de prime abord.

Les quatre parties sont construites selon une structure similaire : après des considérations sur le contexte et la problématique propres à chacun des sujets, on propose un « état des lieux », soit essai historiographique, soit situation de la recherche et inventaire des sources, qui permet de formuler des hypothèses à partir d'acquis avérés et de lacunes identifiées. Le dernier moment

de chaque partie est consacré à une étude des sources, réalisée en fonction des hypothèses, et qui, dans le but de faciliter une analyse synthétique des résultats et de renforcer la logique du développement, s'effectue selon une grille de lecture commune aux quatre sujets ; celle-ci comprend trois entrées principales, à savoir les dimensions religieuse, politique et socio-économique — lesquelles sont éventuellement complétées par des entrées propres à la thématique traitée.